SERVICE
JURIDIQUE ET
ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 2026

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de la Ville de Rouen, régulièrement convoqué par son Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, le jeudi 8 octobre 2026.

La séance est ouverte à 14 h 05 par M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire, Président.

Sur sa proposition, M. Imed TABACHI est désigné comme secrétaire de séance et effectue l'appel nominal.

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54) , Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine SPRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

M. le Maire constate que le quorum est réuni.

***

Débats, questions orales et voeux

M. le Maire donne la parole à Mme CARON.

Mme CARON : Merci M. le Maire. Oui, je voudrais juste prendre la parole une toute petite minute en préambule pour vous informer que nous ne participerons pas au débat de politique municipale et que, de fait, nous retirons notre débat et notre thème et on veut juste expliquer pourquoi. Chacun le sait, nous avons saisi la justice sur la modification du règlement intérieur, considérant que le règlement intérieur porte atteinte aux conditions d'exercice du droit d'expression et d'initiative des groupes du conseil municipal. Une requête sur le fond est ouverte. Elle prendra plusieurs mois, voire années, avant d'être jugée. Le juge des référés a lui aussi été saisi. Nous comprenons que dans votre lecture de son ordonnance, vous considérez que le juge n'a suspendu que des erreurs matérielles et des critères de recevabilité. Notre lecture et notre compréhension sont différentes. En effet, le propre communiqué officiel du tribunal indique que le juge a relevé que le règlement ne permettait pas à chaque groupe de soumettre des thèmes à chaque séance, que les autres dispositifs prévus par le règlement ne permettaient pas de compenser cette limitation et que cela justifiait l'urgence au regard du droit d'expression, notamment de l'opposition. Il a surtout suspendu les dispositions organisant la rotation des groupes, la répartition du temps de parole et la recevabilité des thèmes proposés. Pour autant, vous continuez à appliquer le règlement comme si cette suspension n'existait pas. Et concrètement, aujourd'hui, trois groupes sur six proposent un sujet. Ils en seront privés pour la prochaine fois et inversement. Nous considérons que cette situation ne permet pas un exercice pleinement effectif et équilibré du droit d'expression des élus. Nous ne contestons pas le droit du conseil municipal de débattre. Nous contestons les conditions dans lesquelles ce débat est organisé. Et tant que le juge du fond ne se sera pas prononcé, nous avons donc fait le choix de ne pas cautionner ce dispositif par notre participation. Nous continuerons naturellement à exercer notre mandat, à défendre les Rouennaises et les Rouennais et à prendre position sur les affaires de la commune. Mais nous ne participerons pas à un débat dont les règles d'organisation ont été suspendues par le juge des référés et dont la légalité est soumise au juge administratif. Je tenais à vous en informer.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. DA SILVA.

M. DA SILVA : Merci M. le Maire, chers collègues. Rapidement, sur le débat que nous allons avoir, donner la position du groupe Rouen insoumise. Je ne vais pas refaire le débat de la dernière fois parce qu'il a déjà duré un certain temps. On s'en rappelle tous au mois de juin, sur le fait qu'on est foncièrement opposé politiquement à cette réforme qu'on considère comme un outil de dépolitisation du conseil municipal. On pense que c'est aussi problématique que les élus ne votent plus sur des motions, parce que voter, ça reste quand même le rôle premier d'un élu. Aussi parce que le choix des sujets, ça va être un conseil municipal sur deux pour chaque groupe, contrairement à l'ensemble des conseils municipaux quand c'étaient les motions. Et puis, il n'y a plus non plus ce travail d'amendement avec la construction qu'il pouvait y avoir parfois sur les motions précédemment. Donc, on regrette pour toutes ces raisons cela. On considère que c'est un recul démocratique. On a eu largement l'occasion de s'exprimer lors du dernier conseil municipal, dans la presse et on continuera autant qu'on le souhaitera à dénoncer ce que nous, on a qualifié de coup de force. Je connais votre argument, M. le Maire, de dire : « Ce n'est pas un coup de force parce qu'il y a eu un vote et que le vote a emporté cela. » Je tiens à préciser qu'on considère que c'est un coup de force parce que lorsque l'ensemble de l'opposition est opposé à une réforme

des règles qui régissent la manière dont on fonctionne collectivement, je considère que dire : « Oui, c'est comme ça, un point c'est tout » alors qu'on aurait pu reporter ces décisions, ça aurait été une meilleure décision. Je précise que sur ce report des décisions, on l'a vu en conférence des présidents et comme ce sont des réunions qui ne sont pas publiques, je voudrais quand même que celles et ceux qui nous écoutent et l'ensemble des collègues du conseil municipal puissent le savoir. Tout ça est hyper mal préparé. Moi, je me rappelle des conférences des présidents avant le conseil municipal de juin, où, par exemple, une élue de la majorité posait des questions très pertinentes sur à quoi doit ressembler ce débat. Est-ce que c'est une question ouverte ? Est-ce que c'est une question fermée ? Est-ce qu'il faut faire une note pour qu'on puisse un peu cadrer les choses ? Et on n'y a pas répondu. On est quand même allé sur cette réforme du règlement et du coup, on s'est retrouvé un peu en conférence des présidents la dernière fois à ne pas savoir vraiment comment ça allait s'organiser aujourd'hui. En revanche, le groupe Rouen insoumise participera au débat pour deux raisons. D'abord, une raison de principe, parce qu'à chaque fois qu'on a l'occasion de porter la voix, on considère que c'est pour cela que nous avons été élus. On n'y renonce jamais. Et ensuite, parce que les sujets d'aujourd'hui nous paraissent importants. Et on se réjouit peut-être de la décision du groupe Réussir Rouen, car il y a un débat qui a été proposé par le groupe communiste qui se concentre sur la jeunesse, dans un moment où je crois, il est important de se pencher sur la jeunesse vu l'actualité à Rouen, dans le pays et à quelques pas d'ici, au départ de la place Joffre, où j'apporte bien sûr le soutien plein et entier du groupe Rouen insoumise aux étudiants et aux lycéens mobilisés. Également parce que nous proposons un débat qui est très important, celui sur la canicule, parce que les habitants et les habitantes de Rouen et d'une grosse partie du pays viennent de souffrir de la canicule et on est contents de pouvoir en discuter. On regrette que le groupe en soutien du gouvernement, qui est largement responsable du fait qu'il y a eu une impréparation totale, qui est responsable de centaines de morts dans le pays liés au fait que les bâtiments publics n'ont pas été adaptés, qu'il n'y avait pas les matériels nécessaires dans les bâtiments, nous empêche cela. Je vais abréger en disant que le débat, du coup, de Réussir Rouen est retiré, ce qui était un débat où on souhaitait s'exprimer ainsi s'il avait eu lieu en disant que c'était encore une course à l'échalote derrière les voix du Rassemblement national, en faisant comme si la sécurité était le sujet premier, là, en cette rentrée, alors qu'il y a la canicule, la jeunesse, etc. On le regrettait. Bref, débattre, c'est ce que veut faire le groupe Rouen insoumise. On regrette les modalités dans lesquelles on va le faire désormais, mais on le fera, car c'est ce pour quoi nous avons été élus. Merci.

M. le Maire donne la parole à M. LABBE.

M. LABBE : Non, ça allait d'ailleurs être mon propos introductif. Il ne s'agissait pas de revenir sur le fond de ce changement de règlement intérieur. J'avais juste une réaction. Maxime vient de le faire pour le groupe Rouen insoumise, une réaction à l'information évoquée par Marine CARON de faire disparaître le sujet de leur débat de l'ordre du jour de ce conseil municipal. On a des instances, la conférence des présidents la semaine dernière et même des groupes WhatsApp où on a l'occasion de communiquer entre nous, y compris jusque tardivement, mais l'apprendre là, au tout début de ce conseil municipal, je ne trouve pas ça très respectueux, finalement, du travail de celles et ceux qui ont pu justement préparer un argumentaire sur ce débat. Maxime a défloré un petit peu l'argumentaire qu'ils auraient pu développer. On n'est pas loin d'avoir le même argumentaire et on regrette de ne pas avoir été informés et de le découvrir au dernier moment. Voilà ce que je voulais préciser en début de conseil municipal.

M. le Maire : De toute façon, j'allais aborder ce point puisque nous passons maintenant au débat de politique municipale. Simplement, pour préciser factuellement les choses, il y a eu effectivement un jugement du juge des référés, puisqu'il y avait une saisine à cet effet-là. Nous avons évidemment demandé et au juge et au tribunal et au service juridique de la municipalité, les conséquences pratiques opérationnelles pour notre collectivité et pour la tenue des conseils municipaux. Donc cette décision, et Marine CARON l'a rappelé aussi, en attente d'un jugement sur le fond qui dépendra des délais de justice que nous ne maîtrisons évidemment pas, la justice étant indépendante, en attente, suspend, non pas le règlement intérieur, mais, et c'est explicitement visé dans les conclusions du jugement, trois alinéas de l'article 8 du règlement intérieur. Donc, je ne vais pas refaire le débat sur le fond, on l'a déjà eu, mais je peux simplement préciser que ce sont les alinéas 2, 3 et 6, c'est comme ça que c'est écrit dans le jugement, qui sont suspendus. Et

donc, pour le reste, le règlement intérieur s'applique. Donc le règlement intérieur tel que voté le 25 juin 2026, sauf ces trois alinéas. Ce qui rend les choses, à vrai dire, assez simples et on les a préparées en conférence des présidents. Là, je veux simplement marquer mon désaccord avec ce qui a été dit par Monsieur DA SILVA. Les choses sont extrêmement simples et extrêmement claires. En l'occurrence, il y avait trois propositions de débat qui avaient été déposées dans l'ordre par le groupe communiste, par le groupe Réussir Rouen, par le groupe Rouen insoumise. Comme c'est écrit dans l'alinéa numéro 7, celui-ci n'étant pas suspendu de l'article 8 du règlement intérieur, aucun vote ni amendement ne sont organisés à l'issue de ces échanges. En revanche, il y a bien 10 minutes réparties comme vous le souhaitez avec les orateurs que vous souhaitez par groupe sur l'ensemble de ces débats. Donc, je comprends que sur le groupe Réussir Rouen, le débat est retiré. Il reste donc celui proposé par le groupe communiste ainsi que celui proposé par le groupe Rouen insoumise. Ensuite, nous aurons, ça c'est l'article 6, des questions orales. Il y en a une qui a été déposée par le groupe Rouen insoumise et deux par deux personnes du groupe Réussir Rouen. Je crois que c'est Marine CARON et Bruno DEVAUX. Et enfin, il y a deux vœux. Je rappelle que la différence avec le reste pour les vœux, c'est que les vœux reflètent l'opinion du groupe qui les dépose et que par définition, il n'y a pas de débat pour le coup, il n'y a même pas de débat et d'échange sur le vœu lui-même et a fortiori, pas de vote ni évidemment d'amendement. On verra si on peut faire tout ça dès le début de la séance. Je ne suis pas certain. Moi, je vais prioriser d'abord, évidemment, les débats de politique municipale et peut-être les questions orales si on en a le temps. Je pense qu'on aura le temps et peut-être qu'on fera les vœux à la fin. Surtout qu'on a beaucoup de délibérations avec débat. Jean-Michel, tu veux prendre la parole brièvement, s'il te plaît ? Parce que sinon, il va falloir qu'on achète des lits de camp.

M. BEREGOVOY : Oui, c'était juste pour dire que nous sortons avec Stéphane du conseil départemental, la séance du conseil départemental, où en réalité, les débats ont lieu comme on les propose aujourd'hui. Et je vous garantis que ces débats sont extrêmement serrés, apaisés, mais où chacun dit ce qu'il a à dire. Il y a eu des sujets extrêmement importants et d'ailleurs, ça m'a permis de découvrir une chose ce matin, c'est que le groupe de la majorité, qui est inverse à ce qu'est la majorité ici, c'est-à-dire le groupe des amis de Marine CARON, nous a proposé, et c'était intéressant, une augmentation des impôts locaux pour soutenir notamment la question de la sécurité civile. Je me suis dit que si j'avais fait cette même proposition ici, j'aurais certainement été vilipendé par votre groupe, mais on sait désormais que contrairement à ce que vous dites, vous défendez, en tous les cas, département, c'est une évidence, la création d'un impôt local supplémentaire.

M. le Maire : Allez, on fera peut-être ces débats ensuite. Sur les débats de politique municipale, on rentre dans l'application du règlement intérieur. Le premier a été déposé par le groupe des élus communistes. Comme c'est la première fois que nous appliquons de fait ce règlement intérieur ainsi modifié, je vais demander à chacun un peu d'indulgence, c'est normal. Je rappelle donc les règles. Pour chacun des groupes, c'est un choix qui n'était pas, en tout cas juridiquement, contraint, mais c'est un choix que nous avons fait collectivement, nous avons au maximum trois thèmes, en l'occurrence donc deux, puisqu'un thème a été retiré. Chaque groupe, quelle que soit sa taille, dispose d'un temps égal, en l'occurrence 10 minutes, qu'il peut répartir à sa guise, en fonction des orateurs ou oratrices qu'il souhaite et en fonction des thèmes sur lesquels il souhaite intervenir. C'est un maximum, évidemment, vous pouvez utiliser moins. En revanche, j'essaierai de ne pas être rigide à la seconde près, mais je suis tenu quand même, si jamais vous dépassiez les 10 minutes, de vous le signaler et le cas échéant, de vous couper le micro. Donc, ne m'obligez pas à cette extrémité, évidemment. Je rappelle là aussi, parce que peut-être qu'il y avait une ambiguïté là-dessus, que le temps de présentation fait partie des 10 minutes. Donc, si vous prenez 9 minutes et demie pour présenter, j'exagère, un débat, il vous reste 30 secondes pour la suite. Y compris vous répondre à vous-même ou répondre sur d'autres débats. On commence donc par le débat proposé par le groupe des élus communistes qui s'intitule : Quel engagement de la jeunesse à Rouen ? Je vous rappelle qu'il y a le temps qui se décompte sur les écrans au milieu. Qui veut prendre la parole ? Clémentine LE DUEY. Attends, je t'ouvre le micro. Voilà.

1er débat, présenté à 14 h 23 par le groupe des élu.es communistes, sous le titre « Quel engagement de la jeunesse à Rouen ? »

Mme LE DUEY : Bonjour à tous. Merci Monsieur le Maire. Depuis deux semaines, les jeunes sont au cœur de l'actualité et nous nous en réjouissons. Notamment parce que ce mouvement vient des jeunes qu'on entend malheureusement trop rarement. Il est parti des lycées professionnels et polyvalents. Ce sont des jeunes qui travaillent, à ceux qui voudraient leur dire d'aller au travail plutôt que de se mobiliser. Cette mobilisation part de leur quotidien, de leur réalité. Elle porte une volonté concrète de victoire et donc elle fédère largement. Parmi eux, mais aussi parmi la population. Dans une société qu'on voudrait polariser, ils rassemblent. Parce que malgré les désaccords politiques, je suis persuadée que si l'on s'engage, c'est parce que l'on veut le meilleur pour l'avenir. Et l'avenir, on ne le construira pas sans eux. Pour avoir confiance en l'avenir, il faut faire confiance à notre jeunesse. Pour qu'ils et elles puissent prendre part en la démocratie, il faut qu'ils et elles puissent avoir confiance et non pas qu'on leur dise toujours avec des cahiers de doléances qu'on rangera tranquillement dans les bureaux une fois la crise passée. Tout l'inverse de la politique gouvernementale. Nous voulons que Rouen soit une ville qui favorise l'engagement des jeunes. Cela passe par ce que nous faisons, en premier lieu par le soutien aux associations, qui permettent de siéger, de prendre des responsabilités, de tenir des comptes, parce qu'il faut aussi faire de la compta, avant même d'avoir le droit de vote. La possibilité de participer aux instances citoyennes ou au budget participatif. Surtout, nous devons continuer à leur ouvrir les portes et leur confier les rênes de nos lieux, de nos dispositifs. Je pense en particulier forcément aux centres sociaux, ou bien à nos liens avec la MJC, ou dans la mairie ici et dans nos mairies annexes. Naturellement, et tant mieux, les jeunes ont pris l'habitude de faire de la place de l'Hôtel de Ville leur agora. On a pu le voir mardi pour ceux qui étaient à la manifestation. Nous nous en félicitons. C'est de fait le but d'une instance de démocratie telle que la mairie. Et nous leur disons qu'ils sont les bienvenus et que cet endroit est sanctuarisé pour eux, pour qu'ils puissent débattre sans qu'on vienne leur faire subir de la répression. Je profite donc de cette tribune pour redire notre dégoût profond de la répression que nos jeunes subissent et notre soutien complet à leur mobilisation, à leurs revendications, à eux les jeunes, aux parents qui les soutiennent, aux profs, aux assistants d'éducation, à tous ceux qui sont là au quotidien avec eux et qui subissent la dégradation de l'Éducation nationale. Nous voulons une meilleure éducation. C'est aussi une des conditions du débat, c'est que nos jeunes puissent avoir les clés de la démocratie pour qu'ils puissent l'utiliser dans de bonnes conditions. Nous rejoindrons donc évidemment la manifestation quand elle passera sous nos fenêtres.

M. le Maire : Merci. Juste pour bien expliquer. Là, en l'occurrence, Clémentine a pris 2 minutes 45 sur les 10 minutes du groupe communiste. La parole est à Pierre-Antoine SPRIMONT.

M. SPRIMONT : Oui. Monsieur le Maire, chers collègues. Quel engagement pour la jeunesse ? La jeunesse invente de nouvelles manières de s'exprimer. Et autre question posée : quelle place pour la jeunesse dans la vie démocratique ? Dès le départ, la question est mal posée par le groupe communiste, car vous parlez de la jeunesse. Dans le démocratique et dans l'expression démocratique, il convient de parler des jeunesses et non pas de la jeunesse. La jeunesse qui a brûlé des cierges pour la venue du pape Léon n'est pas la jeunesse qui brûle des lycées. La jeunesse qui se plaint de faire 35 heures de cours par semaine n'est pas la jeunesse qui se prépare aux 80 heures de travail pour réaliser le concours de médecine ou le concours d'entrée aux grandes écoles d'ingénieurs. La jeunesse sur les barricades, qui prend la parole dans des mégaphones, n'est pas la jeunesse silencieuse qui, en alternance cette semaine, a travaillé 35 heures dans leurs entreprises d'accueil. La bonne question à poser est donc : comment les jeunesses peuvent faire entendre leur voix, même celles, et surtout celles, qui ne donnent pas de la voix dans le débat démocratique ? Si des lycéens rouennais constatent des dysfonctionnements dans le bâti de leur lycée, ils doivent pouvoir nous alerter. Si des lycéens rouennais constatent des suppressions anormales de cours, ils doivent pouvoir nous alerter. Si des lycéens rouennais constatent un manque d'équipements sportifs mis à leur disposition, ils doivent pouvoir nous alerter. Alors, comment faire ? Notre groupe propose de consacrer une fois par an un débat municipal pour étudier les doléances des jeunesses rouennaises. Afin d'écouter toutes ces jeunesses et la pluralité de leurs préoccupations, chaque groupe politique de notre conseil

municipal serait, sera le relais de leurs doléances. Afin de donner plus de poids à ces échanges, et là, on revient au discours initial, à ce qu'on a échangé, nous voterions des motions. Par exemple, nous voterions la mise en demeure de la région pour réaliser certains travaux d'urgence dans tel lycée. Nous voterions une mise en demeure du rectorat pour anticiper l'absence de professeurs. Nous voterions des orientations d'investissement et de dépenses de fonctionnement pour répondre à certaines demandes précises de lycéens. La démocratie représentative serait ainsi au service de la démocratie participative. C'était la position du groupe Rouen Conquérante. Monsieur le Maire, chers collègues, merci de m'avoir écouté.

M. le Maire : Merci. Donc, en l'occurrence, vous voyez, 2 minutes 50 pour Pierre-Antoine SPRIMONT. Je fais exprès, c'est juste pour que tout le monde soit bien au clair. La parole est à Julien VANHEE.

M. VANHEE : Merci. Le débat sur l'engagement de la jeunesse, c'est un débat qui est extrêmement important. Il y a quelques personnes ici qui travaillent dans l'Éducation nationale, donc on sait très bien les biais que peut avoir la démocratie scolaire ou la démocratie de jeunesse, notamment en termes d'origine sociale. C'est-à-dire que, énormément des élèves et des jeunes qui participent à ces instances sont des mêmes milieux sociaux favorisés. Et donc, quand on cherche à avoir une démocratie réelle envers la jeunesse, on participe souvent à un système qui ne favorise toujours que les mêmes personnes. Et puis, il y a un autre biais qui est très important, c'est que nombreuses de ces instances ne sont pas du tout décisionnaires. C'est-à-dire qu'elles sont consultatives. Donc à partir de ce moment-là, les jeunes ont souvent l'impression d'être privés de leur capacité de décision. De là la nécessité d'avoir une conception de l'engagement qui est basée sur le volontariat, sur la conscience citoyenne, critique et sur un engagement qui ne soit pas un engagement utilitariste. Parce que la conception qui est développée aujourd'hui, notamment par le gouvernement, c'est une conception basée soit sur l'engagement militaire, soit sur l'engagement professionnel. Or, l'engagement que nous voulons, c'est un engagement citoyen pour la société, pour le bien commun et pas uniquement pour la sauvegarde des intérêts de l'État ou de la bourgeoisie. Nous, ce que nous revendiquons pour la jeunesse, c'est la réception de ces revendications. On le voit aujourd'hui, c'est quelque chose d'important parce que le ministre de l'Éducation nationale a inventé une usine à gaz qui va consister pendant un mois à écouter vaguement des revendications pour les faire mourir et espérer qu'il n'y ait plus rien à la fin. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons que les jeunes puissent exprimer leurs revendications. Peut-être qu'ils nous demanderont dans ce débat, dans cette enceinte, de pouvoir les exprimer et je vous invite à les y recevoir. Et puis la mise à disposition, c'est ce qui nous paraît aussi important pour les syndicats lycéens, étudiants, représentatifs de moyens, c'est-à-dire des salles de réunion, des quotas d'impression pour favoriser leur auto-organisation. Et puis le débat démocratique. La dernière partie qui nous semble importante, c'est l'expression collective d'un soutien aux revendications qui sont justes et légitimes des lycéens à l'heure actuelle, c'est-à-dire le démantèlement du système Blanquer qui favorise le stress des jeunes, qui favorise une dégradation de la santé mentale. Il va nous falloir revenir là-dessus et je vous invite à prendre position contre ce système. Et puis tout ce qui concerne aussi Parcoursup, tout ce qui concerne aussi les horaires indécents dans les établissements. Peut-être monsieur SPRIMONT n'a-t-il jamais mis les pieds dans un établissement secondaire public, mais la désorganisation, les classes éclatées, les cours en barrette où on ne sait plus qui est membre de la classe, qui ne l'est pas, ce n'est pas possible de fonctionner comme ça. C'est destructeur pour les élèves, destructeur pour leur santé mentale. Donc il faut absolument revenir dessus. Merci.

M. le Maire : Merci. Là encore, je fais exprès, c'est juste pour bien expliciter pour le groupe LFI. Julien VANHEE a utilisé 3 minutes 18 à peu près secondes sur les 10 allouées pour le groupe pour l'ensemble de ces débats. La parole est à Pascale SEUX.

Mme SEUX : Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Un petit mot sur l'aspect participation à la vie démocratique locale. Tout d'abord, je voudrais regretter l'absence du groupe Réussir Rouen qui sort au moment d'un débat sur la jeunesse. C'est quand même vraiment dommage. Si je peux partager l'idée qu'il existe des jeunesses et qu'on ne peut pas dire les jeunes comme ça de manière globale, vos caricatures sont absolument flagrantes et assez hallucinantes de mon point de vue. Je ne vais pas passer mon temps à répondre à vos caricatures. Sur les

dispositifs qui existent au sein de la ville de Rouen, puisque c'est quand même de cela qu'il s'agit, de nos capacités d'agir comme conseil municipal. Je voudrais revenir d'abord sur le succès de certaines manifestations comme Jeune ESS. Cette année, ça risque d'être reporté en raison des manifestations des lycées, mais ce sont les lycées qui viennent s'intéresser à l'économie sociale et solidaire de manière très active. Il existe de nombreux dispositifs de ce type-là en direction des lycéens et lycéennes qui ont souvent beaucoup de succès. Sur la démocratie participative, le budget participatif est ouvert aux plus de 16 ans, tant au niveau de la proposition des projets que du vote. C'est aussi un outil intéressant. Et puis l'Assemblée citoyenne aussi est ouverte sur la partie des volontaires tirés au sort aux plus de 16 ans. Donc les lycéennes et les lycéens sont conviés. Et je pense que nous ferons la même chose sur les futures fabriques citoyennes de quartier sur lesquelles nous sommes en train de travailler. Ces outils sont là. La question, c'est aussi comment on va vers ces jeunes lycéens et lycéennes, comment on leur fait connaître ces dispositifs, comment on les invite à y participer. Je pense que c'est là que nous avons encore des marges de progrès, puisque sauf erreur de ma part, dans l'Assemblée citoyenne actuelle, il n'y a pas de mineurs. Je pense qu'il y a encore du travail, mais nous avons quand même des outils intéressants. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup. Donc 2 minutes 3 secondes pour le groupe des Verts. La parole est à Maxime DA SILVA.

M. DA SILVA : Oui, très rapidement pour dire que par exemple, je trouve que ce débat donne raison aux arguments que j'ai employés tout à l'heure sur le fait qu'il n'y ait pas de vote, parce que je pense que ça aurait été très bien symboliquement que les élus de ce conseil municipal votent une motion pour soutenir la jeunesse mobilisée. Malheureusement, nous ne pourrons pas le faire. Je voulais répondre à monsieur SPRIMONT. Monsieur SPRIMONT, vous commencez votre intervention pour dire qu'il n'y a pas une jeunesse, mais des jeunesses. Je vois que le Rassemblement national, parfois, il considère qu'il n'y a qu'une seule jeunesse, comme par exemple lorsque Marine LE PEN propose l'idée idiote de supprimer l'impôt sur le revenu pour toutes les personnes qui ont moins de 30 ans. Je remarque également que le Rassemblement national, parfois, voit qu'il y a plusieurs jeunesses, celles qu'on respecte et celles qu'on harcèle de façon raciste, jusqu'à ce que les gens commettent des tentatives de suicide. Enfin, monsieur SPRIMONT, vous proposez qu'il y ait un débat jeunesse annuel au sein du conseil municipal de Rouen. J'espère que vous êtes prêt, monsieur, car si la jeunesse vient ici exprimer son message, elle dira que la jeunesse emmerde le Front national.

M. le Maire : Merci. Donc juste là encore, s'il vous plaît. Maxime DA SILVA a utilisé un tout petit peu moins d'une minute. Il y avait 3 minutes 18 de Julien VANHEE. Donc ça fait 4 minutes 17 en l'occurrence pour le groupe LFI. Monsieur DA SILVA, vous avez dit que ce débat venait conforter vos arguments. Je veux juste préciser que dans la version antérieure du règlement intérieur, vous n'auriez même pas pu prendre la parole puisqu'il n'y avait qu'un seul orateur par groupe. Monsieur VANHEE venait de s'exprimer et vous venez de reprendre la parole. Vous avez pu le faire grâce à ce nouveau règlement intérieur. Comme vous n'avez pas dit merci, je le dis, moi, parce que sinon, vous n'auriez pas pu prendre la parole. C'est un fait. Dans le règlement intérieur précédent, vous n'auriez pas pu parler à deux voix ou à plusieurs. La parole est à monsieur BEREGOVOY.

M. BEREGOVOY : Oui, très rapidement. Évidemment qu'il y a des jeunesses. Et c'est vrai que ces jeunesses avaient tendance à plus se rencontrer, à ne pas être dans les mêmes établissements, à ne pas prendre les mêmes vacances. Parfois, une partie de ces jeunes ne prennent même pas de vacances, à ne pas avoir les mêmes perspectives. Mais vous devriez vous réjouir, justement, parce que les jeunesses se sont rassemblées. Elles se sont rassemblées aujourd'hui dans la rue, dans ce combat. Des dizaines et des dizaines, voire des centaines de lycées de quartiers qu'on dit favorisés, rejoignent jour après jour le mouvement pour soutenir effectivement les conditions de travail des jeunes dans les lycées, qui sont des lycées abandonnés, souvent d'ailleurs dans des régions qui sont gouvernées par celles et ceux qui sont les opposants dans cette ville. Et c'est heureux de voir que ces jeunes se rassemblent autour de valeurs, autour d'un projet politique. Finalement, quand je dis un projet politique, au sens noble du terme, et qu'ils essayent de chasser par ce mouvement ce qui a pu se construire au moment du Covid, c'est-à-dire l'isolement. Ils sont en train de briser l'isolement, l'isolement social, l'isolement politique, et on ne peut que s'en réjouir.

M. le Maire : Merci. Oui, là encore, pour le groupe des Verts, 1 minute 10 s'ajoute aux 2 minutes 3. On me signale d'ailleurs que la manifestation ne serait pas loin de l'Hôtel de Ville. Comme je vous le disais tout à l'heure, on attendait de voir par où elle passait pour pouvoir faire une suspension de séance. Je vais prononcer une suspension de séance maintenant. C'est ma prérogative. Il est 14 h 38. Je vous propose qu'on se retrouve, je ne sais pas moi, on va dire 15 h 15. Ça ira ? Certains vont dire que c'est beaucoup, d'autres que ce n'est pas assez. Ça vous laisse un tout petit peu plus d'une demi-heure. Peut-être que c'est trop pour certains et pas assez pour d'autres. Chacun verra. Allez, la séance est suspendue et on se retrouve à 15 h 15.

La séance est suspendue de 14 h 38 à 15 h 17. M. le Maire constate que le quorum est réuni pour la reprise.

On va reprendre notre séance dans quelques instants, le temps que je rebranche tout ça. Voilà, ça y est. Je peux reprendre la connexion. Nous en étions au débat de politique municipale sur la jeunesse. La parole est à Imed TABACHI. Je rappelle pour le groupe des Verts, vous avez déjà utilisé 3 minutes 13 au total.

M. TABACHI : Monsieur le Maire, chers collègues, le texte qu'on nous soumet parle de nouvelles formes d'engagement. Depuis trois semaines, la forme d'engagement la plus visible de notre jeunesse, ce sont des lycéens et des étudiants dans la rue. Ici aussi, à Rouen. Corneille, enfant de cette ville, l'avait écrit : « La valeur n'attend point le nombre des années ». L'engagement non plus n'attend point le nombre des années. Et depuis des années, on nous répète que la jeunesse se détourne de la politique, qu'elle ne vote plus, qu'elle ne croit plus en rien. Et le jour où elle se mobilise, le jour où elle formule des revendications qui sont claires, que lui répond-on ? On lui répond par des fermetures d'établissements, des interdictions de rassemblement et par des soupçons. Ce qu'ils demandent n'a rien d'extravagant, un professeur devant chaque classe, des classes à taille humaine, des bâtiments où l'on peut étudier dignement. Ce n'est pas une révolte contre la République, c'est justement la République. La violence n'a sa place dans aucun cortège, mais elle ne doit pas servir de prétexte pour ne pas entendre ceux qui manifestent pacifiquement. Car le vrai risque, ce n'est pas qu'ils descendent dans la rue. Le vrai risque, c'est qu'ils en concluent que cela ne sert à rien, qu'ils ne reviennent jamais vers nous, ni dans la rue, ni dans les urnes. Notre ville ne gère pas les lycées, mais elle a une responsabilité : rester un lieu où la parole des jeunes est entendue et la relayer auprès de la région et de l'État, qui, eux, ont les clés de ces revendications. Alors montrons-leur que s'engager, ça sert à quelque chose. Et par ailleurs, monsieur SPRIMONT, si vous nous dites qu'il y a plusieurs jeunesses, elles ne s'opposent pas, mais elles se rejoignent pour porter leurs revendications. La preuve, l'Institut catholique de Paris est bloqué ce matin avec des pancartes qui disent « catho, mais pas facho ». Alors peut-être que vous devriez vous en inspirer.

M. le Maire : Merci. 1 minute 36. La parole est à Agathe SAMSON.

Mme SAMSON : Monsieur le Maire, chers collègues, cette question nous oblige à regarder la jeunesse autrement que par le prisme du soupçon. Un jour, fauteurs de troubles, le lendemain, feignants et démobilisés. À force de les caricaturer, on finit par ne plus les écouter. Non, les jeunes ne se désintéressent pas de la chose publique. Ils s'engagent, mais autrement, dans les mobilisations sur le climat, pour l'égalité et en ce moment même, dans la rue. Ce sont les formes d'engagement qui changent, pas l'envie d'agir. Et quand les institutions peinent à les toucher, la question à se poser n'est pas : qu'est-ce qui ne va pas chez les jeunes ? Mais plutôt : qu'avons-nous à leur offrir ? Depuis plusieurs jours, lycéennes et lycéens, étudiantes et étudiants se mobilisent. Nous sommes à leurs côtés, comme mardi et à l'instant, mais que demandent-ils ? Des bâtiments scolaires décents. Où l'on apprend sans grelotter l'hiver, ni suffoquer l'été. Un accès réel à l'enseignement supérieur qui ne dépend ni du nom de famille, ni du code postal, ni du porte-monnaie. Des moyens pour que leurs professeurs puissent exercer leur métier dignement. Et la fin d'une précarité qui force trop d'étudiants à choisir entre se loger, se nourrir et étudier. Ce n'est pas un caprice, c'est la réalité d'un système profondément injuste et inégalitaire qu'ils dénoncent. Ces jeunes nous disent leur inquiétude et elle est fondée. C'est la génération dont la scolarité a été bouleversée par des incessantes réformes et par le Covid et qui grandit dans un monde

d'incertitudes, des parents qui peinent à boucler les fins de mois, des conflits aux portes de l'Europe, une anxiété et une souffrance psychique qui n'a jamais été aussi présente. C'est aussi la première génération à subir de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique, une crise qu'elle n'a pas créée, mais dont elle hérite et qu'elle subit. Ces jeunes attendent de nous de l'espérance et du courage politique. Et ce courage commence par une exigence, ne pas parler de la jeunesse comme d'un seul bloc. Il n'y a pas une jeunesse, il y a des jeunesses qui n'ont pas les mêmes parcours, pas les mêmes ressources, pas les mêmes obstacles, mais qui peuvent partager les mêmes problématiques et que les expériences n'opposent pas, comme le prétend monsieur SPRIMONT. C'est cela l'égalité des chances, des réponses politiques à la hauteur de cette diversité de vécus. À Rouen, nous construisons ces réponses au plus près des jeunes et ça commence par aller vers eux. Rouen Info Jeunes, à Saint-Sever et sur les Hauts de Rouen, et un réseau de structures d'accueil que nous soutenons durablement. Ce sont autant de portes d'entrée pour rencontrer les jeunes là où ils sont, les écouter et les accompagner dans leur parcours, leur projet, leur engagement. Ensuite, en leur ouvrant des chemins d'engagement. Chaque année, 350 adolescents s'impliquent dans les ateliers citoyens ouverts à tous avec Tes vacances à Rouen. Une quinzaine de jeunes réalisent une mission de service public dans nos services municipaux, une trentaine passe le Bafa citoyen. Une dizaine de projets sont soutenus chaque année par la bourse Tremplin et notre budget participatif leur est aussi ouvert. Un jeune de 16 ans y a autant de voix qu'un adulte. Mais nous voulons aller plus loin. Nous travaillons à la création d'une assemblée citoyenne de jeunes, une instance pensée pour les nouvelles formes d'engagement, avec des formats plus courts et des sujets qui mobilisent vraiment les jeunes à partir de leurs désirs et pas de nos projections pour eux, où ils débattent, décident et voient leurs décisions se traduire en actes. Chers collègues, la place des jeunes dans la démocratie locale ne se décrète pas, elle se pratique. Elle exige d'accepter que les jeunes bousculent nos cadres, nos habitudes, parfois nos certitudes. Nous l'assumons, parce qu'une jeunesse qui s'engage est une chance pour notre République et non une menace. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup, Agathe. J'ai noté trois minutes. Il faut que tu arrêtes ton micro, sinon on compte encore le temps, même si tu as arrêté de parler depuis un certain temps. Voilà. 3 minutes 24 ou 25 pour le groupe Fiers de Rouen. Clémentine LE DUEY a demandé la parole.

Mme LE DUEY : Oui, merci Monsieur le Maire. Juste constater qu'on était heureux d'avoir proposé ce débat parce qu'on a eu des interventions intéressantes, pertinentes. On a même découvert que le RN voulait plus de fonds pour l'éducation nationale. Ce qui est assez étonnant, mais on prend. On est contents d'avoir posé ce débat et on espère que ça ne s'arrête pas là et qu'on aura d'autres réflexions sur le sujet. C'est un sujet qui visiblement nous tient tous à cœur. Donc, on sera très contents de le remettre à l'ordre du jour si besoin et je pense que ça viendra aussi d'autres groupes. Merci.

M. le Maire : Merci. Kaltoum GACHI a demandé la parole.

Mme GACHI : Monsieur le Maire, juste un petit mot de manière très concise pour répondre aux propos de monsieur SPRIMONT. Je crois qu'il est certain que dans votre esprit, monsieur SPRIMONT, il y a bien deux jeunesses. Il y a une jeunesse que vous considérez et il y en a une autre que vous stigmatisez en raison de son origine, en raison de sa couleur de peau, en raison de sa religion. Enfin, pas n'importe quelle religion. Je crois qu'il est facile de chercher à opposer les jeunes plutôt que de s'interroger sur leurs inquiétudes, leurs revendications et l'état de notre école publique. Évidemment, la violence doit être condamnée parce qu'elle est condamnable, de la même manière d'ailleurs que les discriminations et le racisme. Mais venir instrumentaliser la jeunesse, cela me paraît tout à fait indigne.

M. le Maire : Merci. Je regarde s'il y a encore des demandes de prise de parole sur ce premier débat. Non. Si, je vois d'autres prises de parole. Est-ce que c'est pour le débat d'après ou c'est pour ce premier ? Pardon, excusez-moi. Madame BRUDEY.

Mme BRUDEY : Oui. Le groupe Rouen insoumise souhaite prendre la parole pour apporter un soutien particulier à la jeunesse mutilée par la police. Depuis le début de la mobilisation, un enfant a reçu une mutilation dans la mâchoire et a perdu ses dents. Un enfant a été étranglé par un

policier. Un enfant a perdu son œil à cause d'un tir de LBD. Un enfant s'est fait amputer car sa main a été arrachée par une grenade de désencerclement. Ces violences policières, elles ont aussi existé à Rouen, heureusement avec moins de gravité. Des enfants ont été jetés au sol, menacés par du corps à corps, par des policiers en bouclier face à un corps désarmé. Nous condamnons fermement ces violences qui sont depuis des décennies courantes dans les quartiers populaires contre les jeunes racisés et j'ajouterai qu'elles ont pris leur origine dans les territoires d'outre-mer. Jamais nous ne nous résoudrons à ce que ces jeunes craignent d'exprimer leur désaccord grâce à la mobilisation de la jeunesse. Gloire à la mobilisation de la jeunesse.

M. le Maire : Merci. J'ai noté votre temps de parole également. La parole est à Monsieur HOUDAN.

M. HOUDAN : Très rapidement parce qu'il n'y a rien de surprenant à ça, mais la France insoumise profite du moment pour jeter l'opprobre sur la police et toute l'institution de manière générale. Mais il s'agirait aussi peut-être de rappeler que, vous avez certainement vu ces vidéos, il y a des policiers aussi qui ont été pris à partie, particulièrement une femme d'ailleurs, qui a été coursée par des racailles qui s'étaient évidemment immiscées dans les cortèges de lycéens, qui très rapidement d'ailleurs, ne ressemblaient plus du tout à une mobilisation citoyenne, mais à un véritable saccage, qui ont coursé cette femme en disant : « Au nom d'Allah, on va la tuer, cette pute ». Voilà, il faut dire les termes. Excusez-moi d'être vulgaire, mais ce sont les mots qui ont été employés. Elle a été balayée, cette femme, et on lui a mis des coups de pied dans la tête. Donc, vous jetez l'opprobre sur toute une institution. Vous avez parlé des jeunes racisés. Il y a des jeunes racisés dans la police et peut-être qu'ils ont été appelés hier soir en renfort pour venir ce jour faire du maintien de l'ordre. Ils ont des règles très strictes, vous l'imaginez bien. Les préfets leur demandent d'ailleurs expressément de prendre du temps avant d'intervenir et de n'intervenir que s'il y a de la violence face à eux. Vous imaginez bien que passer une journée entière lorsqu'on n'a pas dormi, à essuyer des crachats, des insultes contre l'institution policière, c'est assez difficile, mais ils tiennent le coup. Ils sont courageux, ces gens et je trouve vraiment regrettable que vous fassiez ça alors qu'on a un débat qui est assez intéressant. On a dit il y a des jeunesses, il y a plusieurs jeunesses. Nous, en l'occurrence, on est sortis de cette assemblée il y a quelques minutes, on avait expliqué qu'ils avaient des revendications très intéressantes. La seule chose qu'on a entendue, la première chose d'ailleurs en sortant, c'était « Siamo tutti antifascisti » et « La jeunesse emmerde le Front national ». Si c'est ça leur seule revendication, c'est bien loin de tout ce qu'on a pu évoquer jusqu'à maintenant. En l'occurrence, il y a une jeunesse aussi qui vote Rassemblement National. Il y a des policiers que nous soutenons. Je pense que c'est à rappeler, c'est un préalable et je ne vous ai pas entendus, parce que c'est aussi un préalable, condamner tout ce qu'on a pu voir ici même d'ailleurs sur le lycée Blaise Pascal, les incendies, les violences à l'égard d'un proviseur. Et je pense que quand même, c'est important de le rappeler.

M. le Maire : Allez, 2 minutes et une seconde pour Rouen Conquérante. Donc vous êtes à 4 minutes 51. Je rappelle que chaque groupe a 10 minutes au total. Madame BRUDEY, vous avez redemandé la parole, chose qui vous est permise dans ce nouveau règlement intérieur.

Mme BRUDEY : C’est trop d'honneur. Très rapidement, pour répondre à Monsieur HOUDAN, je crois que vous n'avez pas compris la teneur de mon intervention. Je ne critiquais pas la police, loin de là. C'est un métier que je respecte et qui est déjà bien difficile. Ceci dit, je mettais en cause la stratégie du maintien de l'ordre qui a cours en France et dont on voit les résultats auprès des lycéens. C'est une politique de violence, de répression, sans aucun discernement. Merci.

M. le Maire : Merci. J'ai compté 33 secondes de plus. Madame LESCONNEC, vous avez la parole.

Mme LESCONNEC : Oui, je vais un petit peu reprendre ce qui vient d'être dit par la collègue. Je voulais plutôt intervenir sur la doctrine. La doctrine française, depuis quelques années, du maintien de la sécurité, du maintien de la paix. On appelait autrefois les policiers de rue les gardiens de la paix. Ça avait du sens. C'était révélateur aussi d'une conception du maintien de la paix, du maintien de la sécurité. Depuis quelque temps, on le voit, et pas que face aux manifestations lycéennes, on le voit aussi contre les manifestations des ouvriers, des enseignants, toute manifestation. On voit une doctrine qui se répand depuis une dizaine d'années, de plus en plus

violente, de plus en plus sécuritaire, qui va bien au-delà du débat qu'on pose aujourd'hui. Je crois que c'est aussi notre responsabilité d'adultes, d'élus, d'interpeller l'État face à cette conception et à cette doctrine du maintien de l'ordre. Pour autant qu'il s'agisse de l'ordre.

M. le Maire : Merci. J'ai noté 58 secondes. Je fais un point puisqu'il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole sur ce premier débat, juste pour que tout le monde ait bien les chiffres en tête. Pour le groupe Rouen insoumise, au total, ça fait 5 minutes 48. Donc, il faut faire 10 minutes moins 5 minutes 48. Pour le PC, 3 minutes 21. Pardon, j'ai dit une bêtise ? Non. Pour les Verts, c'est 5 minutes 47 de temps déjà utilisé. Pour Fiers de Rouen, 4 minutes 30. Et pour le groupe Rouen Conquérante, 4 minutes 51. Le groupe Réussir Rouen, Rouen Avenir ayant retiré son débat, nous avons celui proposé par le groupe Rouen insoumise. Nous passons au second et dernier débat. La parole est au groupe Rouen insoumise pour qui souhaite la prendre. Madame MOUTET.

2ème débat, présenté à 15 h 31 par le groupe Rouen insoumise, sous le titre « Gestion de la crise caniculaire et mise en place d'un réel plan canicule sur la ville de Rouen »

Mme MOUTET : Très bien. Rebonjour, chers collègues. Je vous propose un débat sur la gestion de la crise caniculaire et pour mettre en place un réel plan canicule sur la ville de Rouen. Nous avons tous et toutes vécu cet été des épisodes caniculaires durs qui ont plongé dans la détresse de nombreux Rouennais, de nombreuses Rouennaises. On a eu beaucoup d'occasions d'en discuter. Suite à ça, il y a eu une réponse nationale par le gouvernement de proposer soi-disant un plan de 50 à 60 millions d'euros pour rafraîchir les écoles qui ont finalement été réduits à peau de chagrin autour de 20 millions, et encore. Dans le budget proposé la semaine dernière, ça va encore plus loin. C'est une saignée généralisée sur les sujets de l'écologie, découpe dans l'ADEME, découpe dans toutes les autres agences, dans le ministère de l'Écologie. Les syndicats qui dénoncent d'ailleurs un budget de façade qui ne sert qu'à financer des actions qui ont déjà été engagées sans aucun sursaut face à la gravité de la situation. Ce gouvernement, je le précise, il est quand même toujours en place par la complicité du Parti socialiste. Cette impréparation gouvernementale est intolérable. À l'échelle de la Normandie, les chiffres sont tombés en début de semaine. Le territoire a enregistré une surmortalité de près de 50 %. Il y a plus de 400 personnes qui sont décédées en plus par rapport à la même période l'an dernier. Et la canicule, quand même, ça n'est pas que le décès, c'est aussi les conséquences sur notre santé physique, notre santé mentale. Il a été montré que les fortes chaleurs ont très fortement frappé les plus jeunes qui ont été confrontés à une vraie détresse psychologique due à l'isolement et à la montée de l'éco-anxiété. Rouen n'a pas échappé à l'impréparation généralisée. Nous demandions déjà en 2025 la mise en place d'un vrai plan canicule. Il aurait été bienvenu. Rouen a en effet pu expérimenter un monde à +4 degrés avec une température moyenne au mois de juillet de 20 degrés au lieu de 16 degrés d'ordinaire. À la place de ça, des enseignants et des enseignantes se sont retrouvés équipés de quelques sprays en plastique remplis d'eau en guise de brumisateur. Les consignes de fermeture des écoles ont été données du jour au lendemain, sans cadre clair permettant aux professionnels de décider en toute autonomie. Les bibliothèques ont été fermées malgré le fait que ce soit des lieux de fraîcheur. L'incapacité de proposer des espaces rafraîchissants adaptés et dimensionnés a entraîné des dilemmes réels sur : est-ce qu'il faut laisser les élèves dans des endroits où il fait chaud en sachant que leur logement est peut-être dans un pire état ? Et c'est comme ça coïncidait l'impréparation entre le délabrement du parc du logement et cette impréparation autour des sujets climatiques, en particulier dans les quartiers les plus précaires. Qui aurait pu prédire ? Le site de la ville de Rouen propose actuellement déjà un plan canicule, mais qui est plutôt un guide de bonnes pratiques. Quelques mesures post-caniculaires sont en cours. Cependant, ça n'est absolument pas à la hauteur de la situation. Le groupe Rouen insoumise propose de mettre en débat et de discuter la mise en place d'un vrai plan canicule qui intégrerait notamment la gratuité des transports en commun sans attendre les pics de pollution, la gratuité d'un certain nombre de services situés dans des espaces de fraîcheur, les cinémas, les piscines, les centres aquatiques, le recensement, la cartographie des espaces de fraîcheur, des points d'eau et en assurant leur disponibilité dans tous les quartiers, la mise en place de climatiseurs dans les salles de classe, mais aussi les lieux de soins et les lieux d'études, des visites auprès des personnes âgées isolées et l'appui pour leurs courses du quotidien, l'ouverture de bureaux et commerces climatisés, l'adaptation des horaires des agents municipaux et la mise

en place d'un droit de retrait quand les températures de travail dépassent 33 degrés, en cohérence avec les recommandations de l'Institut national de recherche et de sécurité au travail. Et enfin, la création pour les agents municipaux d'une ASA rémunérée pour garde d'enfants quand on est dans des épisodes caniculaires. Je le redis, cet été, plusieurs décisions ont été prises dans le chaos. Faisons en sorte que ça ne se reproduise pas et sur cette base, travaillons à la mise en place d'un vrai plan canicule en concertation avec les habitants des différents quartiers de Rouen ainsi qu'avec les agents et les agentes de la ville.

M. le Maire : Merci. J'ai noté 3 minutes 32 pour vous. Il y avait 5 minutes 48 avant. Il vous reste le reliquat par rapport aux 10 minutes. C'est relativement peu de temps, je le dis pour la suite. Il faut que vous coupiez votre micro, mais vous aviez arrêté de parler à 3 minutes 32. La parole est à Monsieur SPRIMONT.

M. SPRIMONT : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avions une phrase pour introduire ce débat. La gestion de la crise caniculaire et mise en place d'un réel plan canicule sur la ville de Rouen. Le sujet est d'importance. Les vagues de fortes chaleurs vont s'intensifier. La canicule que nous avons connue cette année est plus forte que celle des années précédentes et elle sera moins intense que celle des prochaines années. Le rôle des politiques est d'anticiper les prochaines vagues de chaleur. Pour nous, il convient dans un premier temps de ne pas être dogmatique et d'accepter dans certains cas la climatisation. Par exemple, les entreprises installées dans les bureaux du quartier Flaubert, c'est récent comme construction, ont particulièrement souffert de la canicule. Ces bâtiments, dits basse consommation, interdisent la climatisation, mais ils n'ont pas été capables d'absorber les hausses de température. Résultat : des salariés contraints d'abandonner leur poste de travail. Quand il fait froid, on utilise depuis toujours un moyen de chauffage. Il faut accepter que quand il fait trop chaud, on utilise une climatisation. Il convient de ne pas être dogmatique et de réaffirmer que l'énergie nucléaire est une énergie indispensable pour faire face au changement climatique. Cette énergie est indispensable pour se réchauffer en hiver et se refroidir en été à moindre coût, tout en assurant notre souveraineté énergétique sans rejet de carbone. En parallèle, il convient de développer l'énergie solaire à l'échelle de la ville. On en parlera d'ailleurs dans la délibération 5.35 du PLU. Les toitures des bâtiments publics doivent être toutes équipées de panneaux solaires pour auto-alimenter des systèmes de climatisation réversibles. Grâce à un système de financement participatif déjà mis en place il y a quelques années sur Rouen, nous proposons de faire appel à l'épargne publique pour réaliser cet important programme d'investissement afin de ne pas détériorer notre taux d'endettement. L'objectif est clair. Toutes les écoles maternelles, primaires, du public comme du privé, doivent être climatisées si le bâtiment ne permet pas d'absorber les crises caniculaires. Dans les mêmes conditions, les EHPAD doivent être climatisés, tous les bureaux du personnel municipal doivent être climatisés, car nous le répétons, quand il fait froid, on utilise depuis toujours un moyen de chauffage. Il faut accepter que quand il fait trop chaud, on utilise une climatisation. Le plan de vigilance à l'égard des personnes âgées vivant seules doit être renforcé. Nous devons être plus proactifs pour identifier les personnes vulnérables. Actuellement, le plan Alerte Solidarité Senior repose sur une inscription volontaire et facultative de la personne à ce service. Souvent, les personnes âgées isolées sont tellement âgées et isolées qu'elles ne feront jamais la démarche de s'inscrire pour être aidées en cas de crise caniculaire. Idéalement, nos services doivent aller au contact de ces personnes vulnérables. Le grand plan de bétonisation de la ville, mis en place par la gauche depuis 20 ans et basé sur le concept de construire la ville sur la ville, doit être déconstruit. Il convient de refuser la bétonisation immobilière de certains quartiers, de certaines parcelles, afin de laisser vivre des espaces verts, des trottoirs boisés. Après 20 ans d'écologie punitive, notre ville présente un déficit d'espaces verts et un déficit d'îlots de fraîcheur comparé aux autres grandes villes françaises. On aura l'occasion d'en reparler, on est à 32 mètres carrés par habitant. Donc arrêtons cette bétonisation qui amplifie les épisodes caniculaires. Dernière proposition qui aura un effet moins immédiat pour le bien-être des Rouennais, mais qui était essentiel sur le long terme pour limiter le réchauffement climatique. Dans la mesure du possible, les achats de la commune doivent être orientés vers des prestations avec un faible bilan carbone. Dit autrement, arrêtons d'acheter des produits fabriqués à l'autre bout du monde à partir d'énergies fossiles comme les centrales électriques à charbon. Le surcoût d'achats plus locaux serait compensé par la valorisation des économies de carbone et de transport réalisées. C'était la

proposition du groupe Rouen Conquérante. Monsieur le Maire, chers collègues, merci de m'avoir écouté.

M. le Maire : Merci. Vous avez pris quatre minutes vingt-cinq. Vous aviez quatre minutes cinquante-et-une auparavant. Donc, vous faites le calcul pour voir ce qu'il vous reste. C'est un peu moins d'une minute sur les dix. La parole est à Jean-Michel Bérégovoy.

M. BEREGOVOY : Oui, d'abord, ceux qui pensent qu'ils ont passé un été caniculaire doivent savoir que c'est un été qui sera relativement chaud par rapport à ce qui va arriver dans les décennies à venir. Tous les experts savent que ça va taper très fort. D'ailleurs, le GIEC qui nous disait que ça n'arriverait que d'ici 2100. Je sais que vous avez des grandes politiques, c'est arrivé bien avant 2100 puisqu'on a atteint les 42 degrés plusieurs jours de suite à Rouen cet été. Ça, c'était en préambule. Évidemment que nos bâtiments sont anciens et qu'ils n'ont pas été pensés à l'époque où ils ont été construits pour protéger les occupants de si grandes chaleurs. En plus, il y a des contraintes architecturales qui empêchent un certain type de travaux, notamment au centre-ville, avec le périmètre qui est lié aux monuments, etc. Par ailleurs, nous nous sommes mis au travail dès le mois de juin en réalisant un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments, et notamment ceux qui accueillent un public fragile et en particulier les crèches et les écoles. Une première priorisation a été réalisée qui va permettre de lancer les travaux. D'ailleurs, déjà un certain nombre de travaux qui sont commencés dans des écoles. Et bien évidemment, il y a eu, et c'est important, des commandes de matériel puisque des ventilateurs sont arrivés pendant l'été dans les écoles et les crèches de Rouen. Il y a aussi un certain nombre de climatiseurs portatifs qui vont aussi être commandés et mis dans les écoles et les crèches pour au moins rafraîchir une classe ou une salle en cas d'extrême canicule. Ça, c'est ce que j'appelle le court terme. Mais le long terme, c'est un PPI qu'on est en train de construire avec un plan d'action à long et moyen terme qui sera bien sûr présenté quand il sera prêt en conseil municipal. Et bien évidemment, nous avons déjà un plan pluriannuel de rénovation thermique de nos bâtiments, dans lequel nous avons incorporé des cibles de confort d'été puisque jusqu'à maintenant, ce n'était pas bien évidemment pris en compte suffisamment. Nous allons bien sûr aussi planifier des travaux lourds et notamment des opérations globales de rénovation énergétique qui vont permettre de protéger le public, non seulement contre le froid, c'était l'objectif, mais aussi contre les grandes chaleurs. Par ailleurs, contrairement à ce qui a été dit, notre adaptation des espaces publics continue. Je crois que monsieur Sprimont ne connaît pas sa géographie. La ville de Rouen est toute petite et a peu d'espaces verts à l'origine, contrairement à des villes qui ont des espaces verts considérables et qui permettent d'avoir un ratio mètre carré plus intéressant. Ce n'est pas le cas, mais nous avons déminéralisé et renaturé des dizaines d'hectares et notamment l'été dernier, nous avons continué ce travail. C'est 52 cours d'école et de crèches qui désormais sont non seulement déminéralisées, mais renaturées. Et c'est un travail qu'on va commencer. Et aussi tout un tas d'îlots de fraîcheur. J'étais hier sur Eugène Delacroix ou le cours Clemenceau, où les gens sont très satisfaits de ce que nous avons fait. Même les détracteurs aujourd'hui disent que ça a été réussi, que ça a permis aussi pendant la grande période de chaleur d'être des lieux qu'on appelle les îlots de fraîcheur. Par ailleurs, c'est un travail qu'on va continuer. Et bien sûr, je me tourne vers Françoise Lesconnec, on est en train aussi de travailler un plan de préservation de la ressource en eau potable qui est en préparation et qui devrait être opérationnel, on l'espère, dès l'année 2027. En tous les cas, c'est l'objectif, mais c'est un travail qu'on va continuer. Pour finir sur une question peut-être un peu plus politique, monsieur Sprimont, ça ne vous a pas échappé que les centrales nucléaires, un certain nombre de centrales nucléaires, ont été fermées cet été parce que l'eau était trop chaude. Et vous ne le savez peut-être pas, mais le record de chaleur de la Seine a été... Atteint cet été, puisque c'était une température de 27,7 degrés qui était mesurée dans notre fleuve. Et ça ne nous a pas échappé aussi, puisqu'il me reste quelques secondes, j'ai encore une vingtaine de secondes, que l'EPR de Flamanville a été fermé pour un an. Cet EPR qui a coûté fort cher, qui est arrivé avec beaucoup d'années de retard, va être fermé sur un an. Ça veut dire que l'été prochain, il ne sera pas utilisable, y compris pour assumer son rôle de fourniture de l'électricité nécessaire, de votre point de vue, pour essayer effectivement de mettre en place le plan de votre leader pour les élections présidentielles, c'est-à-dire Marine LE PEN.

M. le Maire : Merci. Le temps est épuisé pour les 10 minutes pour le groupe des Verts, des Écologistes. La parole est à Manuel LABBE. Le groupe des communistes a utilisé 3 minutes 21, pour l'instant.

M. LABBE : Oui, merci Monsieur le Maire. Pour jouer avec le temps qui reste, nous soutenons évidemment l'amélioration du plan canicule déjà existant sur notre territoire. Je parle d'amélioration puisqu'il va bien sûr falloir le modifier à la vue de l'accélération du réchauffement climatique. On peut le constater encore d'ailleurs avec ces premiers jours automnaux qui nous laissent penser en journée que nous sommes encore en plein cœur de l'été. Sur la question du plan canicule, d'abord, il faut saluer le travail opéré durant l'été par les services municipaux et associatifs, je pense notamment à la Maison des aînés et au CCAS, pour prendre des nouvelles, pour informer, conseiller les plus vulnérables de nos concitoyens, notamment les plus âgés. Les conseils de bon sens peuvent parfois faire sourire, je vais dans le sens de ce qui a été relevé par Elsa, notamment, tellement ils relèvent justement de ce qui paraît être du bon sens. Ils sont nécessaires malgré tout, mais il faut aller plus loin. La réelle question, bien entendu, de ce plan canicule est de savoir comment nous pourrons, ici, localement et partout, nationalement et mondialement, l'adapter à l'urgence climatique. Les sujets sont nombreux, sachant que les solutions doivent d'abord et avant tout passer par un changement radical, pour ne pas dire révolutionnaire, de notre système capitaliste et libéral, donc par nature écocidaire. Avec le temps limité de notre séance, je vais aborder rapidement un des sujets prioritaires qui concerne l'adaptation des logements à la canicule. Dans L'Humanité d'hier, un article sur la question rapportait notamment le plan de l'Institut français pour la performance du bâtiment, l'IFPEB, qui a été dévoilé hier pour rénover 70 % des logements français d'ici 2050 afin d'adapter le bâti au réchauffement climatique avec les protections solaires extérieures, des brasseurs d'air et l'isolation des toitures. Des solutions simples et bien connues qui, selon la structure, auront un coût de rénovation de 53 milliards d'euros. Sans prendre en compte d'ailleurs la climatisation, précise-t-il, qui paraît la solution magique pour les dogmatiques du climatoscepticisme trumpien, on vient de l'entendre, et c'est une réponse à court terme. On connaît son coût énergétique. Et d'ailleurs, à ce sujet, Jean-Michel a commencé à y répondre, mais au sujet de l'ineptie de l'argumentaire de l'extrême droite sur la bétonisation, notamment, ça témoigne d'un aveuglement inquiétant quant à la renaturation de notre ville depuis des années et au doublement des espaces forestiers, notamment de la métropole. Ce sont d'ailleurs les premiers, à l'extrême droite, à pleurer sur les quelques places de stationnement supprimées pour planter des arbres dans nos rues. Jean-Michel en a fait une liste en oubliant, par exemple, le parking de la Haute-Vieille-Tour, qui est le meilleur exemple de ce qui a pu être fait sur le mandat précédent, notamment. Outre le logement, on pourrait développer le même enjeu sur la question du patrimoine bâti, à rénover dans nos bâtiments publics. Ça a été évoqué pour le cas des écoles et des hôpitaux, par exemple. Et pour accélérer la lutte contre le réchauffement climatique, les communistes proposent depuis bien longtemps la gratuité des transports en commun. On avance, mais il va falloir évidemment aller beaucoup plus loin. Et puis, je pourrais aussi développer la question du ferroviaire. Or, tout cela a un coût, évidemment. L'enjeu principal est donc d'aller chercher l'argent là où il est, car la France n'a jamais été aussi riche, contrairement à la logorrhée libérale et bollorisée développée par certains. J'invite d'ailleurs, Monsieur le Maire, on a fait une suspension de séance tout à l'heure, on pourrait en faire une à 18 h 45 pour aller écouter le meeting de notre député rouennais Édouard BENARD, qui accueille aujourd'hui le sénateur communiste Fabien GAY et qui dénonce justement les 211 milliards de cadeaux fiscaux sans contrôle ni contrepartie aux grandes entreprises françaises. On a largement ici de quoi financer ces plans canicule. 211 milliards d'euros contre les 53 estimés, notamment par l'IFPEB. En attendant, en faisant confiance collectivement au travail de nos services, des élus, du tissu associatif pour préparer au mieux les épisodes caniculaires, toujours plus nombreux, malheureusement, et toujours plus longs. Merci.

M. le Maire : Merci. J'ai noté 4 minutes 4, ce qui donne 7 minutes 25 au total pour le groupe communiste. La parole est à Ludovic DELESQUE.

M. DELESQUE : Oui, merci Monsieur le Maire. Les différents épisodes de canicule cet été nous ont montré, s'il y en avait encore besoin, que le réchauffement climatique n'est pas une hypothèse ou une menace lointaine, mais il est déjà bien là. Et je vois le groupe des écologistes qui avait alerté depuis très longtemps sur cette situation. Et vous, Monsieur le Maire, avec l'équipe

municipale dès 2020, vous avez décidé d'agir en déclarant l'urgence climatique, que ça soit à la ville de Rouen et à la métropole. À la métropole, je prendrai juste deux exemples puisque je voudrais me concentrer sur la ville, mais la COP 21 Rouen, qui maintenant devient la COP Rouen 2030, ou encore la création de l'agence Alterne sur la transition énergétique pour aider nos concitoyens et les collectivités. Sur la ville de Rouen. Je suis content parce que ça reprend plusieurs propositions qui ont été faites et qui sont déjà en place, donc tant mieux. C'est que le travail a déjà bien commencé. Je vais reprendre un slogan de nos collègues communistes : « L'humain d'abord ». Je commence par l'humain et je viendrai sur l'urbain après. L'humain d'abord, puisque c'était une des propositions. Il y a déjà pour les agents de la ville de Rouen des horaires particuliers en cas de canicule, des horaires plus avancés pour travailler en matinée, ne pas travailler dans les après-midis ou choses comme ça. C'est déjà le cas, notamment pour les collègues de la DEPN, la Direction des espaces publics et naturels. Il y a aussi beaucoup de choses qui ont été faites, Manu en a parlé, avec le CCAS, avec la maison des aînés, pour appeler les personnes vulnérables avec le PASS, avec des appels quotidiens pour les personnes les plus isolées qui ont été mis en place, avec des SMS, avec des visites à domicile. Je remercie Zohra pour ce qu'elle fait au CCAS et les équipes du CCAS et du CLIC des aînés pour ce qu'ils font par rapport à cela. Sur l'urbain, nous adaptons déjà le territoire. Il n'y a jamais eu autant de renaturation, que ça soit dans les cours d'école, que ça soit sur l'espace public, depuis le dernier mandat. Et ça va encore amplifier, ça va encore augmenter. Comme le disait Jean-Michel, un diagnostic a été fait dans les écoles, dans les crèches, pour voir tous les travaux qui devaient être réalisés pour faire face à ces périodes caniculaires. Même si l'espace rouennais est contraint, de plus en plus d'espaces verts ou d'îlots de fraîcheur ont été créés, ont été cités le cours Clémenceau, l'Agora, l'allée Eugène Delacroix. On peut parler aussi de la place de Haute-Vielle-Tour, aussi le parc canal Camille Claudel, tous ces nouveaux projets qui luttent contre les îlots de chaleur et amènent de la fraîcheur en ville. Enfin, il y a tout ce qui a été fait, notamment avec la métropole, sur les transports en commun et sur les mobilités douces, avec le déplacement des pistes cyclables, avec l'augmentation du nombre de transports en commun et la gratuité lors des pics de pollution ou pour les jeunes de moins de 18 ans. Tout cela a amélioré la qualité de l'air et amélioré aussi les conditions de vie des Rouennais. Évidemment, il y a encore beaucoup à faire et ça aurait été bien, puisque la ville et la métropole compensent ce que ne fait pas l'État, compensent sérieusement ce que ne fait pas l'État et, comme vous le disiez, monsieur DA SILVA, que le groupe qui soutient la majorité présidentielle ne soit pas là pendant ce débat-là. Vous avez totalement raison, mais la ville de Rouen et la métropole répondent à leurs obligations par rapport à la canicule et l'urgence climatique. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Ludo. J'ai noté 3 minutes 34. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Si, monsieur DA SILVA, juste rappeler que vous êtes à 9 minutes 20, il vous reste 40 secondes.

M. DA SILVA : Très rapidement, je voulais juste témoigner d'un très bel événement où je me suis rendu à la rentrée. Seule erreur de ma part, je crois qu'au moment où j'y étais, j'étais le seul élu présent. C'était à la MJC Saint-Sever. Il était organisé par des artistes musiciens en lien avec les CS. Un super événement. Il y avait d'abord un concert d'une très belle qualité avec le groupe Battan l'Otto. Le thème de ce concert, c'étaient les nouvelles formes de solidarité dans un monde en perpétuel changement. Honnêtement, le concert était super d'un point de vue artistique et pour mes goûts personnels, si ça intéresse quelqu'un. Mais suite à ce concert, il y a eu un débat qui était un super échange dans la salle avec des responsables associatifs, lutte contre le sans-abrisme, maraude, des bénéficiaires du RSA. Et en gros, je voulais vous dire que le débat avait beaucoup tourné. Il y avait beaucoup de gens très précaires dans la salle, des gens qui étaient à la rue et qui ne pouvaient pas changer leurs vêtements à cause de la chaleur et qui demandaient de l'aide.

M. le Maire : Merci. Vous avez légèrement dépassé, mais je pense que ce n'est pas bien grave. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non, je n'en vois pas. Je vais juste clôturer le débat par une remarque, puisque Ludovic DELESQUE, notamment, a fait référence au fait que nous avions effectivement déclaré l'état d'urgence climatique. À ce jour et quoi qu'il se soit passé cet été et même à Rouen et ailleurs en France, y compris dans le nord de la France, nous avons connu des épisodes caniculaires sévères dès le mois de mai. Pas en juillet-août, dès le mois de

mai. À ce jour, la France n'a toujours pas déclaré l'état d'urgence climatique. Je voudrais que chacun entende bien cela. À ce jour, les dirigeants de ce pays ne considèrent pas que nous sommes dans un état d'urgence climatique. Pour ma part, je trouve ça absolument dingue. Je ne sais pas ce qu'il faut de plus pour qu'on déclare l'état d'urgence climatique. Je m'arrête là. Nous en avons fini avec les débats. Nous avons reçu plusieurs questions orales. Juste pour ceux qui ne sont pas familiers, et c'est bien normal, les questions orales relèvent de l'article 6 du règlement intérieur. Tout membre du conseil municipal peut saisir le maire de questions ne figurant pas à l'ordre du jour du conseil municipal. La demande doit être formulée par écrit trois jours au moins avant la tenue de la séance. C'est bien le cas en l'occurrence. Et ça a été apprécié en conférence des présidents. La question orale est lue en séance du conseil municipal par l'élu qui est à l'origine de la question. Que je ne dise pas de bêtises, dans l'ordre d'arrivée des questions orales, nous avons la question orale du groupe Rouen insoumise. Je vous passe la parole.

M. DA SILVA : Oui, si vous le permettez, Monsieur le Maire, et si les collègues du groupe Réussir Rouen sont d'accord, s'ils peuvent commencer avec leurs questions orales et on prendra la suite. Merci.

M. le Maire : Oui, pour ma part, pas de problème, mais si vous en êtes d'accord. Il y a deux autres questions orales, comme je le disais, du groupe Réussir Rouen, une qui a été déposée par Benoît ROUSSET et une qui a été déposée par Bruno DEVAUX. Donc je ne sais pas qui veut prendre la parole. Allez, Monsieur DEVAUX.

1ère question orale, présentée à 15 h 54 par le groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, sous le titre « Ligne 20 : jusqu'à quand les habitants devront-ils subir cette rupture de desserte ? »

M. DEVAUX : Depuis le 4 octobre 2025, la ligne de bus n° 20 est déviée et plusieurs arrêts ne sont plus desservis, notamment entre Beauvoisine et Foyer Municipal.

Cette situation dure désormais depuis près d'un an et pénalise directement les habitants du secteur. Elle touche particulièrement les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, qui ont vu leur accès au centre-ville, aux commerces, aux services publics et aux établissements de santé fortement dégradés.

Nous vous avions déjà interrogés sur cette situation en juin dernier. Dans votre réponse du 1er juillet, vous indiquiez que le pré-rapport de l'expert judiciaire avait confirmé la nécessité de travaux importants de confortement et de réfection de la voirie, et que le rapport définitif était attendu à l'automne 2026. Vous indiquiez également qu'aucune date certaine de réouverture ne pouvait alors être annoncée.

Nous pouvons comprendre les contraintes techniques et juridiques de ce dossier. Mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une situation qui se prolonge sans échéance claire, alors que ce sont quotidiennement des habitants qui en subissent les conséquences.

Vous indiquez par ailleurs que des solutions alternatives sont étudiées afin de limiter les conséquences de cette interruption. Or, près d'un an après le début de la déviation, les habitants ont besoin de mesures concrètes et d'une véritable visibilité.

Nous souhaitons donc savoir : quelle échéance réaliste pouvez-vous aujourd'hui donner aux habitants pour le rétablissement d'une desserte normale de la ligne 20 ?

Depuis près d'un an, les habitants attendent une solution. Ils ont désormais besoin d'un calendrier, d'engagements et de visibilité.

M. le Maire : Merci Monsieur Devaux. Comme je le disais, c'est l'article 6 du règlement intérieur qui définit les conditions d'expression de ces questions orales ainsi que des réponses. En l'occurrence, le maire peut choisir de répondre directement, oralement dans la séance ou bien par écrit avant la séance suivante ou éventuellement oralement à la séance d'après. En l'occurrence, je vais vous répondre très directement et je vous remercie d'avoir posé cette question, qui est un sujet bien identifié, qui crée beaucoup de nuisances pour beaucoup d'habitants, notamment dans le quartier Jouvenet. Ce qu'il faut bien savoir, c'est que ce sont des désordres importants que vous avez mentionnés, mais qui relèvent d'un chantier privé depuis octobre 2025, et qui a conduit à la mise en place d'une déviation de la ligne 20. Il y a eu quelques modifications de certains arrêts, mais je vous accorde tout à fait que ce n'est pas satisfaisant. Je parle des arrêts de bus, mais que ça n'est pas satisfaisant. Mais je veux quand même signaler que ce n'est pas le fruit d'un chantier public, ni même d'une décision, ni de la ville, ni de la métropole Rouen Normandie. Il y a eu une déviation d'urgence via la rue du docteur Caron et la route de Neufchâtel. C'est la seule qui est possible compte tenu de l'étroitesse des voies. Le problème, c'est qu'il y a évidemment un surcoût dans tout cela. D'autres solutions alternatives ont été étudiées début 2026. Je me suis d'ailleurs rendu sur place à l'époque. Ça n'a pas fait de presse, ce n'était pas dans un cadre électoral, mais avec des habitants et aussi les services et les élus concernés. On a regardé notamment un passage par la rue de la Libération, mais ça s'est avéré impossible compte tenu de l'étroitesse de la voie. On a regardé aussi la possibilité d'une mise en place d'une navette de 9 places. Mais là encore, évidemment, il y a un coût énorme, surtout que la ligne 20 est une très grande ligne. On pourrait éventuellement la tronquer en plusieurs parties, mais c'est relativement compliqué. Puisqu'il s'agit d'un litige privé, nous avons mis en demeure, via la métropole, en l'occurrence, le 3 juin dernier, le promoteur de réaliser les travaux. Et le promoteur, je le dis publiquement, le 23 juillet, par courrier, nous a signifié son refus de réaliser ces travaux pour des raisons liées à ses assurances, puisque c'est un conflit d'assurance et de qui paye quoi entre les deux parties, privées. Nous avons engagé des démarches pour pouvoir prendre en charge nous-mêmes les travaux en se retournant ensuite contre les responsables du sinistre, qui ne sont pas des responsables publics, mais des responsables privés. En plus de ça, et les riverains le voient bien, le promoteur a continué d'utiliser la rue Carnot pendant l'été pour les travaux liés à son chantier, alors que l'état de la voirie se dégrade évidemment. La ville de Bois-Guillaume, puisqu'elle est évidemment concernée, est intervenue pour empêcher le démontage et le retrait de la grue. L'état de la voie ne permettant pas le stationnement d'engins lourds sur le tronçon sinistré. Et puis la ville de Rouen a pris en septembre un arrêté interdisant la circulation et le stationnement sur cette portion pour éviter les problématiques de sécurité. Maintenant, avant les prochaines interventions, il faut faire des études géotechniques puisqu'il y a un sujet d'état et de stabilité de la chaussée pour évaluer aussi la nature et le coût des travaux. Et ces sondages géotechniques sont engagés dans les prochains jours, prochaines semaines. Il faudra ensuite coordonner avec le promoteur qui, comme vous l'avez compris, n'est pas particulièrement coopératif et les concessionnaires de réseaux concernés, puisqu'il y a des réseaux sous la voirie évidemment, avant de lancer ces travaux. Donc, à votre question très concrète d'annoncer une date ferme de réouverture, ce serait malhonnête et très présomptueux de fixer une date, parce qu'il faut d'abord faire ces études pour voir l'étendue des dégâts, pour parler crûment, et ensuite se coordonner avec à la fois le promoteur et les gestionnaires de réseau pour réaliser les travaux. Mais notre objectif reste toujours le même, je crois qu'on le partage d'ailleurs : avancer le plus vite possible, même si c'est facile à dire et difficile à faire, j'en conviens tout à fait, vers la réouverture de la rue Carnot et le retour à une desserte normale de la ligne 20. Si, pour une raison ou pour une autre, nous n'y arrivions pas dans les mois qui viennent parce qu'il y aurait des dégâts plus importants que prévu ou des choses comme ça, bien sûr qu'il faudra regarder à nouveau les alternatives sur les transports en commun. Mais la solution quand même, c'est de pouvoir faire repasser la ligne 20 sur cette voie.

Il y a encore deux questions orales, une posée par monsieur ROUSSET et une posée par Monsieur DA SILVA. Je ne sais pas si vous voulez reprendre pour alterner, si ça vous va ?

2ème question orale, présentée à 16 H 03 par le groupe Rouen insoumise

M. DA SILVA : Le projet de loi de finances pour 2026 a été très hostile pour les collectivités territoriales avec un effort de plus de 5,3 milliards, après plusieurs milliards déjà ponctionnés l'année précédente. Les coupes sont importantes et ont eu des conséquences concrètes dans la vie des gens.

Rappelons-nous des coupes imposées : 2 milliards d'euros avec le DILICO, 1,2 milliard avec la minoration du PSR sur des valeurs locatives industrielles, 527 millions avec la baisse des variables d'ajustement, 200 millions de baisse des dotations d'investissement, environ 700 millions liés au FCTVA, 1,3 millard de hausse des cotisations CNRACL et 500 millions de baisse du Fonds vert. Pour rappel, le budget délétère a été appliqué notamment parce que le Parti Socialiste – et donc la députée Florence HEROUIN-LEAUTEY et son suppléant Nicolas MAYER-ROSSIGNOL – tous deux élu.es à la ville de Rouen- n'ont pas souhaité censurer le Gouvernement.

Depuis, le Maire-Président de la Métropole s'est ému de ces coupes et attaques de l'exécutif contre les collectivités lors d'une délibération en conseil métropolitain. Les annonces du Gouvernement pour l'année 2027 ne sont pas de nature à être très rassurantes. Il envisage – une nouvelle fois – de contraindre les collectivités à réduire encore leurs marges de manœuvre !

Face à ce fléau, le groupe Rouen Insoumise souhaite savoir si l'ensemble des élu.es de la majorité – et plus particulièrement Madame HEROUIN-LEAUTEY et Monsieur MAYER-ROSSIGNOL – envisagent de s'opposer par tous les moyens- dans les mobilisations sociales et par leurs votes dans les assemblées dans lesquelles ils siègent – pour empêcher ce nouveau budget de violence sociale et écologique de s'appliquer ?

M. le Maire : Merci. Là encore, les mêmes dispositions de l'article 6 s'appliquent. Je pourrais vous répondre par écrit ou à la séance suivante. En l'occurrence, je vais vous répondre directement. D'abord, pour partager un point que vous avez évoqué sur les conséquences désastreuses des décisions nationales sur les contraintes financières imposées aux collectivités locales. Pour être tout à fait précis, ce n'est pas nécessairement seulement les collectivités locales, mais également les EPCI du type intercommunalités. C'est un détail. Je dis ça parce qu'en l'occurrence, quand on regarde précisément quels sont les niveaux de puissance publique qui sont les plus affectés par les décisions, on constate que les intercommunalités, donc communautés de communes, agglomérations, métropoles, communautés urbaines, sont particulièrement touchées. Et d'ailleurs, singulièrement, parmi les intercommunalités, celles qui ont une dimension industrielle importante. C'est notre cas, mais ce n'est pas que notre cas. On pourrait citer Le Creusot, on pourrait citer Arras, Dunkerque, Le Havre, etc. Ce sont celles qui sont ponctionnées à une proportion supérieure à la réalité de la dépense publique qu'elles représentent. Ce point-là, effectivement, est très inquiétant. D'abord, c'est un fait par rapport à ce qui a été fait ces dernières années, mais aussi par rapport à ce qui est annoncé pour les années à venir. On va voir ce qui se passe dans le budget, mais je suis effectivement très inquiet pour la suite. Ensuite, pour reprendre votre question, qui a une tonalité de politique nationale avec une résonance locale puisqu'il s'agit de conséquences sur les budgets locaux. C'est pour ça qu'elle est recevable dans notre échange ici. Il y a un point que je conteste dans votre argumentation Même si j'en comprends le raisonnement. Mais vous dites : « Comme vous avez refusé de censurer, finalement, c'est vous qui avez permis. En tout cas, vous êtes complice, au moins par permission de ce budget. » D'abord, première objection, vous confondez une opposition sur un point et la responsabilité globale de s'opposer à un budget global. Parce que quand on s'oppose à un budget global, on s'oppose sur la totalité des décisions qui sont prises et pas uniquement sur un point. Et évidemment que la décision, qui peut être complexe à prendre, doit intégrer d'autres éléments, y compris d'ailleurs des éléments qui relèvent, par exemple, de la stabilité du pays. Mais c'est un débat politique et c'est normal qu'il ait lieu dans les assemblées idoines. Je parle de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Mais il y a un

second argument qu'on n'utilise jamais et qu'on ne mobilise jamais, alors que pour moi, il est très important. Vous dites : « Le Parti socialiste est complice, etc. » Mais reprenons les faits. Dissolution en 2024. Résultat des élections législatives anticipées. Est-ce que quelqu'un a la majorité absolue ? Personne. Est-ce qu'il y a quand même un ordre d'arrivée ? Oui. Nouveau Front populaire, puis après, je ne sais plus, mais je me souviens quand même que Michel BARNIER et son groupe politique étaient cinquièmes. Ça, j'en suis sûr, mais c'est quand même lui qui a été choisi. Sauf que dès le soir même, votre chef, en l'occurrence monsieur MELENCHON, déclare : « Ce sera notre programme, rien que notre programme, notre programme, seulement notre programme, rien que notre programme. » En faisant cela, alors qu'on pouvait considérer que nous étions arrivés premiers, je dis, nous puisque nous étions dans ce Front républicain et Nouveau Front populaire ensemble, nous savions très bien que nous n'avions pas la majorité absolue. Et donc, en bloquant les choses, en refusant d'accepter des compromis sur un certain nombre, par exemple, de candidatures pour être premier ministre de compromis. Je vais donner des exemples concrets. Vous allez me dire que vous n'étiez pas les seuls à le refuser. Mais si nous vous avions proposé Bernard CAZENEUVE. Vous étiez évidemment contre et vous l'avez dit parce qu'il n'était pas assez pur. Je l'ai dit à l'époque et je le redis, à force d'avoir voulu une gauche pure, on a eu une droite dure. Je veux bien entendre les critiques et c'est normal qu'on ait ce débat dans l'hémicycle, en réalité plutôt national, mais peu importe, sur les responsabilités de chacun quand il s'agit de censurer ou de voter pour ou contre un budget, puis de censurer ou pas un budget ou un gouvernement, en l'occurrence. Mais il faut aussi entendre la critique sur la radicalité qui confine finalement à quoi ? À l'obstruction et à l'empêchement d'un compromis qui aurait permis, en tout cas, on aurait pu le tenter, d'avoir un gouvernement peut-être pas suffisamment pur à vos yeux, mais sans doute nettement moins de droite et peut-être même à gauche, allez, osons-le, avec une autre personnalité. Mais ça, vous n'en avez jamais voulu. Ce qui permet à la fin de se poser la question de savoir si le but de la France insoumise, c'est vraiment d'exercer des responsabilités ou plutôt de faire des hologrammes.

Je passe la parole à Benoît ROUSSET.

3ème question orale, présentée à 16 h 09 par le groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, sous le titre « Place de la Cathédrale : jusqu'où peut-on concilier animation de centre-ville et tranquillité des riverains ?

M. ROUSSET : La place de la Cathédrale est un lieu emblématique de Rouen et constitue naturellement un espace de vie, de rassemblement et de culture. Les évènements qui s'y déroulent sont appréciés et contribuent à l'attractivité touristique de notre ville. Une dynamique largement soutenue et partagée.

Mais derrière ces animations, la réalité de ceux qui y vivent est différente. Des riverains nous font régulièrement part de nuisances sonores importantes, parfois jusque tard dans la nuit.

Depuis de nombreuses années, des habitants sollicitent les services de la Métropole concernant le contrôle du niveau sonore du spectacle son et lumière sur la Cathédrale de Rouen, une demande que nous avons relayée à plusieurs reprises. En effet, même si des mesures semblent être prises, plusieurs questions se posent : ont-elles été réalisées pendant les représentations ? Quels niveaux sonores ont été constatés chez les riverains ? Existe-t-il un dispositif permettant de s'assurer que les seuils réglementaires sont respectés et, le cas échéant, de faire évoluer le volume ou les horaires des représentations ?

Le son et lumière constitue par ailleurs l'un des dispositifs de projection les plus longs - dans la durée de l'événement - proposés en France, avec deux représentations chaque soir, parfois tous les soirs de la semaine. Si nous partageons l'intérêt touristique et culturel de cet événement, une question se pose aujourd'hui : quel est le niveau de fréquentation de ces représentations, selon les soirs de la semaine ainsi que les horaires ?

Au-delà de ce sujet spécifique, la place est également régulièrement occupée par des personnes qui pratiquent la musique, avec des instruments ou des enceintes. Cette animation spontanée peut participer à la vie du centre-ville, mais elle peut également devenir une source de nuisances

lorsqu'elle se prolonge ou se répète, notamment en soirée.

Nous souhaiterions donc connaître précisément les règles qui encadrent ces pratiques musicales : faut-il une autorisation préalable pour jouer de la musique sur la place ? Existe-t-il des horaires ou des niveaux sonores à respecter ? Combien d'autorisations ont été délivrées et selon quels critères ? Et surtout, comment la Ville contrôle-t-elle effectivement le respect de ces règles ? Enfin, les riverains nous signalent également des nuisances nocturnes liées à des regroupements sur la place, avec des cris, des comportements liés à une consommation excessive d'alcool et potentiellement aussi de stupéfiants, et des troubles pouvant se prolonger une partie de la nuit. Nous avons pris connaissance de témoignages à 1h du matin comme à 3h, 5h ou 6h.

Ces mêmes regroupements sont aussi régulièrement source d'altercations et d'interpellations des touristes ou des passants. Il en ressort une difficulté manifeste à partager l'espace public de manière apaisée, ainsi qu'un fort sentiment d'insécurité. La police (nationale comme municipale), régulièrement sollicitée par les riverains, ne parvient pas à enrayer ce phénomène.

La municipalité, alertée à plusieurs reprises sur ces multiples nuisances, n'a pour l'heure pas pris d'engagement clair. Des riverains nous ont même partagé le mépris qu'ils ont perçu de la part de certains élus, face à leurs préoccupations. Quelles mesures la Ville compte-t-elle mettre en œuvre pour assurer la sécurité publique, notamment en renforçant les moyens de la police municipale et la brigade de nuit ?

Nous ne remettons pas en cause la présence d'animations et la vie du centre-ville. Mais l'attractivité d'une place ne peut pas se construire au détriment de ceux qui y vivent au quotidien.

Les habitants ne demandent pas la disparition de l'animation de la place de la Cathédrale. Ils demandent simplement que l'animation du centre-ville et le droit à la tranquillité puissent coexister.

M. le Maire : Merci pour votre question orale. Là encore, je vous réponds directement. Sur le fond, vous posez une question qui est parfaitement légitime. C'est cette question de la coexistence ou cohabitation dans l'espace public, en fonction de nos modes de vie et de ce que nous y faisons. Évidemment que sur un lieu tel que la place de la Cathédrale, s'il y a bien un lieu emblématique et un lieu de rassemblement dans la ville de Rouen, c'est celui-là, c'est particulièrement difficile. Je n'ai pas fait les vérifications nécessaires, mais je pense qu'on peut dire qu'il y avait des sujets de coexistence ou de cohabitation ou de bruit ou de nuisance il y a 10 ans, il y a 20 ans, il y a 30 ans, il y a 40 ans, etc. Et il y en aura sans doute dans 10 ans, dans 20 ans, dans 30 ans. Là où je veux marquer un désaccord par rapport à votre propos. D'abord, vous avez parlé de mépris. Plus exactement, vous avez dit que des riverains, vous auriez, je parle au conditionnel, remonté le mépris de la part des élus. Je ne sais pas à qui vous faisiez allusion. Je peux vous dire que les élus du conseil municipal, d'ailleurs, j'y inclus volontiers ceux de la minorité, mais pour cela, je n'ai pas besoin de le démontrer, en tout cas pour la majorité, sont particulièrement attentifs et à l'écoute de ces questions, sans mauvais jeu de mots. Par exemple, concrètement, il y a une réunion qui est prévue le 20 octobre prochain à l'Hôtel de Ville, précisément avec les riverains qui ont souhaité y participer sur ce type de sujet. Je peux dire aussi que sur la place de la Cathédrale comme ailleurs, un certain nombre d'études sonores sont réalisées. C'est régulièrement dans différents endroits, en présence du prestataire, bien sûr, qui l'a réalisé. Ces études sont présentées aux riverains et ça permet d'objectiver les ressentis, puisqu'on peut avoir aussi des ressentis très différents, dans un sens comme dans un autre d'ailleurs. Mais je veux signaler quand même qu'à chaque fois que nous avons eu des faits objectivés qui montraient que le niveau sonore de telle ou telle manifestation, encore une fois, place de la Cathédrale ou ailleurs, n'était pas conforme à la réglementation, nous sommes intervenus immédiatement. C'est évidemment notre responsabilité et notre devoir. En ce qui concerne les musiciens qui jouent quand même le plus souvent dans la journée et pas à 2 h du matin, sur la place de la Cathédrale, qui, certes, parfois, peuvent utiliser des enceintes. Mais vous avez omis de dire qu'en général, c'est de la musique acoustique et pas du hard rock ou des infrabasses technotroniques. Et à chaque fois, évidemment, il y a une autorisation. Je peux dire aussi, parce qu'on a le droit aussi d'essayer d'être nuancé, que pour certains, ils concourent aussi à une ambiance positive sur la place. Absolument. Je vois par exemple des touristes ou des habitants qui viennent voir régulièrement

certains de ces musiciens qui viennent aussi amener un élément positif. Je ne dis pas que tout est positif, je dis qu'il y a aussi des éléments positifs. Vous avez aussi fait allusion à des manifestations et des événements. J'imagine que vous pensez notamment aux projections sur la cathédrale. C'est vrai que nous pouvons recevoir des plaintes concernant ces projections. Et je peux comprendre qu'un riverain qui habite place de la Cathédrale, qui en général sait quand même que s'il habite place de la Cathédrale, ce n'est pas l'endroit le plus calme de toute l'agglomération. Néanmoins, ça n'enlève rien à la critique et je peux la comprendre, c'est effectivement quelque chose qui n'est pas forcément facile. On regarde chaque année les horaires, on regarde à chaque fois la réglementation sonore et aussi visuelle, puisqu'on a aussi des contraintes par rapport aux projections ou même aux éléments qui permettent de voir de loin et qui sont bornés sur le côté de la cathédrale pour éviter qu'on puisse voir directement dans les fenêtres des gens, etc. Des longues-vues, merci. Tout ça est évidemment réglementé et nous y faisons extrêmement attention. Ensuite, vous faites allusion à la présence policière. Là, on a un débat qui, je trouve, est un tout petit peu faussé, parce que la présence policière, elle est nécessaire pour réguler les incivilités. C'est une des raisons pour lesquelles d'ailleurs, nous avons créé une brigade de nuit et que nous souhaitons l'étendre dans ce mandat. Je précise quand même que personne auparavant n'avait créé cette brigade de nuit, que c'est nous qui l'avons créée et qu'on souhaite l'étendre. Mais je pense qu'on sera quand même d'accord pour dire que le rôle premier de la police, en tout cas nationale, n'est pas nécessairement de déployer tous ses moyens humains pour ce type de situation. Il y a sans doute d'autres situations beaucoup plus prioritaires, ici comme ailleurs. Là, on a un petit débat parce qu'il se trouve quand même que ça fait des années et des années que nous demandons à vos amis politiques, pas les nôtres, les vôtres, à un moment, on est chacun dans une appartenance partisane, que vous le vouliez ou non, d'avoir des moyens supplémentaires. Et le dernier rapport commandé par monsieur Darmanin au ministre de l'Intérieur sur la présence policière, je vous renvoie à l'article de ce rapport qui mentionne la situation de Rouen et qui précise que, je le cite : « Depuis 2019 et l'irruption de monsieur CASTANER, à l'époque ministre de l'Intérieur, sur la dalle de la Grand-Mare annonçant des renforts. » De renforts, ils n'en sont pas venus. On est vraiment à l'inverse de Corneille, si vous voulez. Ce n'est pas un prompt renfort, etc., on les attend toujours. On est plus Godot que Corneille. C'est embêtant et c'est une décision qui est nationale pour le coup, parce que je rappelle que vous pouvez tout à fait appeler la police municipale jusqu'à 22 h, en l'occurrence directement. Ensuite, vous pouvez tout à fait faire le 17 et il y a une liaison avec la brigade de nuit. J'ai pu l'éprouver moi-même quand j'étais témoin d'un certain nombre de situations, mais que quand même, à la fin des fins, il y a notamment des situations dangereuses, puisque vous parlez de sentiment d'insécurité, ce sont vos termes, il faut des moyens de police nationale importants. Et de fait, ils sont toujours manquants. On pourrait aussi parler de l'importance de l'alcool, de la nécessité de mieux réguler, de mieux taxer les entreprises qui produisent de l'alcool. Je ne suis pas sûr qu'on aurait tous le même point de vue sur le sujet, monsieur ROUSSET, mais je veux quand même dire que c'est un point qui est important dans notre débat. À la fin des fins, c'est une question, et là, je vous rejoins, de vivre ensemble. C'est à nous collectivement, à la fois de faire en sorte que la ville soit attractive, elle l'est de plus en plus et la place de la Cathédrale est évidemment emblématique de cela. Vous étiez sans doute à l'Opéra il y a quelques jours pour Macbeth, ça a fait du bruit. C'était formidable. J'espère que tout le monde sera d'accord pour dire que c'était formidable d'avoir un opéra comme ça, gratuit, en plein air, comme on l'avait fait auparavant. Et en même temps, et je vous rejoins là-dessus, d'essayer de faire en sorte de limiter, même si personne n'a de baguette magique, les nuisances ou les incivilités sur l'espace public.

On va poursuivre. Si ça convient à tout le monde, j'avais proposé qu'on passe les vœux en fin de séance, mais comme il y a eu un débat retiré, je pense qu'on peut le faire maintenant, ce n'est pas très long. Je rappelle que les vœux, pour ceux qui ne sont pas familiers avec notre règlement intérieur, les vœux ne donnent pas lieu à un débat ni à un vote, a fortiori pas à un amendement. Ils doivent simplement être lus par le porte-parole du groupe qui dépose le vœu. Et ce qui est écrit, d'exprimé dans le vœu ne représente que l'opinion des groupes qui a déposé le vœu. En l'occurrence, on a reçu plusieurs vœux. Un vœu de Rouen insoumise et un vœu de Réussir Rouen. Je ne sais pas, je vois Marine CARON qui a demandé la parole. C'est pour le vœu ? Allez.

1er vœu, présenté à 16 h 20 par le groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, sous le titre : « Pour des trottoirs et une voirie mieux entretenus »

Mme ROUX : Notre groupe « Réussir Rouen » émet le vœu que la municipalité renforce significativement l'entretien de la voirie et des trottoirs rouennais.

L'état de l'espace public est devenu une préoccupation quotidienne pour de nombreux habitants. Herbes folles, végétation envahissante, trottoirs dégradés, plaques d'égout mal sécurisées, pavés manquants ou autres obstacles sur les cheminements peuvent rendre les déplacements difficiles et même dangereux.

Après la grande "mise en beauté" de la ville précédant les élections municipales, les habitants se sentent aujourd'hui bien délaissés. Les opérations d'entretien des trottoirs seraient limitées à deux interventions par an, une fréquence insuffisante face aux besoins constatés sur le terrain.

L'absence d'entretien n'est pas seulement une question esthétique, c'est un enjeu essentiel de sécurisation des déplacements. Parce qu'un espace public mal entretenu peut provoquer des chutes, contraindre les piétons à contourner des obstacles en empruntant la chaussée et compliquer considérablement les déplacements des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des parents avec poussettes ou des personnes en situation de handicap.

Le trottoir est une infrastructure de déplacement à part entière. Il doit être entretenu, sécurisé et accessible toute l'année. Au-delà de l'enjeu de confort et d'accessibilité, l'entretien des trottoirs relève également de la responsabilité de la collectivité : en cas de défaut d'entretien ayant contribué à un accident, la responsabilité de la commune peut être engagée. Le maire doit donc veiller à ce que les voies et espaces publics placés sous la responsabilité de la commune soient maintenus dans un état permettant la sécurité de tous les usagers.

Ce n'est ni le travail des agents municipaux qui sont chaque jour sur le terrain, ni celui des acteurs qui œuvrent au service de la ville de Rouen qui est ici mis en cause, mais bien le manque de moyens et de vision de la collectivité sur ce sujet du quotidien.

Notre groupe demande donc que la municipalité renforce la fréquence des opérations d'entretien, investisse dans des moyens à la hauteur des besoins, améliore la réactivité face aux signalements des habitants et veille à traiter rapidement les situations présentant un risque pour la sécurité des usagers.

Entretenir nos trottoirs, c'est avant tout prévenir les accidents, garantir l'accessibilité et permettre à chacun de circuler dans notre ville en toute sécurité

2ème vœu, présenté à 16 h 23 par le groupe Rouen insoumise, sous le titre : « Pourquoi ne pas vouloir interdire la marche des normands ? »

Mme BRUDEY : Il faut le rappeler encore une fois, cette Marche n'est pas une affaire d'histoire normande.

Rollon, Guillaume le Conquérant, les Vikings ne peuvent pas devenir les symboles d'une Normandie fantasmée comme une terre « pure », homogène et destinée à reprendre son « destin ». Car des historiens nous l'ont rappelé, l'histoire réelle de la Normandie raconte exactement l'inverse : elle est faite de migrations, de conquêtes, de brassages, d'assimilations et de rencontres avec d'autres peuples.

En 2025, votre position était de l'interdire, vous n'avez pas été suivi par la préfecture. Ne considérez-vous pas, aujourd'hui que cette manifestation présente un risque encore plus sérieux qui justifierait son interdiction ?

L'extrême droite ne se contente pas de progresser dans les urnes, elle cherche à investir nos rues et notre patrimoine culturel. La Marche des Normands participe à cette bataille transformant notre histoire en récit identitaire et conquérant.

N'attendons pas que la haine devienne ordinaire !

Il est de notre devoir de dénoncer et de combattre cette instrumentalisation de l'histoire dès que nous le pouvons.

Aujourd'hui, vous demandez au conseil municipal de soutenir un concert contre le racisme, c'est nécessaire. Mais cela ne peut pas remplacer une réponse politique et juridique face aux discours intolérants et violents.

M. Maire, notre demande est claire : saisissez le préfet, demandez à nouveau l'interdiction de cette marche, et dites-le publiquement.

Face à l'idéologie raciste, nous attendons des actes forts, pas seulement des symboles.

***

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

0°/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2026
Rapporteur : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Mme BERRUBE prend la parole.

Considérant que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal doit être approuvé au commencement de la séance suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 16h26 par :

51 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

4 abstentions : groupe Rouen insoumise,

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2026 ci-annexé.

55°/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE pour l'organisation d'une journée de manifestations et de concerts de lutte contre le racisme et les discriminations
Rapporteur : **Mme Marie-Andrée MALLEVILLE**

Mme MALLEVILLE, M. HOUDAN, M. DA SILVA, Mme SEUX, Mme CARON, M. BEREGOVOY, M. LABBE, M. DEVAUX, Mme ROUX, Mme ZERGUI, M. ROUSSET, M. SPRIMONT, M. RASSE-LAMBRECQ et M. DENEUVE prennent la parole.

Un amendement est déposé par Mme CARON pour présenter cette enveloppe comme un renforcement exceptionnel de la politique annuelle de 70.460 € et faire les deux : l'événement et l'action de fond.

M. le Maire accorde une suspension de séance de 17 h 25 à 17 h 27 à la demande de Mme CARON. Il est constaté que le quorum est réuni lors de la reprise.

M. le Maire indique que Mme GACHI ne participe pas au débat et au vote.

Considérant que :

- la Ville de Rouen affirme son engagement en faveur de l'égalité, de la fraternité et de la lutte contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations,

- les actions de sensibilisation et de mobilisation du public constituent un moyen de promouvoir les valeurs républicaines et de favoriser le vivre-ensemble,

- l'association SOS RACISME TOUCHE PAS MON POTE a pour objet notamment de mener des actions d'éducation et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations,

- dans ce cadre, ladite association souhaite organiser une journée de manifestations et de concerts au Zénith du Grand-Quevilly le dimanche 18 octobre 2026,

- la Ville de Rouen souhaite apporter un soutien financier exceptionnel à l'organisation de cet évènement qui présente un intérêt public local en raison de son objet, de son caractère fédérateur et de son rayonnement auprès du public,

- l'association bénéficiaire d'une subvention de la Ville de Rouen s'engage à signer le contrat d'engagement républicain,

- il convient de formaliser les conditions d'attribution et d'utilisation de cette subvention par une convention entre la Ville de Rouen et l'association.

Concernant le vote sur l'amendement, le Conseil Municipal décide à 17 h 25 par :

7 voix pour : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,

40 voix contre : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes,

7 abstentions : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National, groupe Rouen insoumise,

une élue du groupe Fiers de Rouen ne participe pas au vote,

- de rejeter la demande d'amendement.

Concernant le vote sur la délibération, le Conseil Municipal décide à 17 h 36 par :

51 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen insoumise,

2 voix contre : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

une élue du groupe Fiers de Rouen ne participe pas au vote,

1.- d'accorder à l'association SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 125.000 € (cent vingt-cinq mille euros), destinée exclusivement à contribuer au financement de l'organisation au Zénith du Grand-Quevilly d'une journée de manifestations et de concerts consacrée à la lutte contre le racisme et les discriminations.

Il est précisé que la subvention allouée fera l'objet d'une notification à l'association. Celle-ci sera versée à hauteur de 70 % après le vote en conseil municipal et 30 % à réception des documents comptables.

Un bilan qualitatif et quantitatif de l'action ainsi qu'un compte-rendu financier sera transmis par l'association à la Ville dans les conditions prévues par la convention.

2.- d'approuver les termes de la convention d'attribution de subvention au profit de l'association SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE.

3.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

UNE VILLE A HAUTEUR D'ENFANTS

1°/ Adoption du plan municipal d'actions pour la protection des enfants contre les violences dans les crèches et les écoles de la Ville de Rouen
Rapporteur : Mme Elizabeth LABAYE

Mme LABAYE, Mme BERRUBE, M. DA SILVA, Mme MOUTET, Mme BRUDEY, M. VANHEE, Mme VIENNE, Mme CARON, M. ROUSSET et Mme ZERGUI prennent la parole.

Le groupe Réussir Rouen propose l'adoption de 2 amendements :

Amendement n° 1 proposé par Mme ZERGUI :

Après le point 4 de la délibération, il est ajouté les dispositions suivantes :

5.- Fixer comme objectif que 100 % des animateurs intervenant sur les temps périscolaires soient titulaires du BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente, avec la mise en place d'un plan de formation permettant d'atteindre cet objectif.

6.- Garantir aux équipes d'animation au moins 2 heures hebdomadaires de temps de préparation et de concertation, intégrées au temps de travail, afin de permettre notamment la préparation des activités proposées sur les temps du midi et du soir.

7.- Fixer un objectif d'encadrement renforcé d'un animateur pour 8 enfants maximum, en ne comptabilisant dans ce ratio que les personnels effectivement présents auprès des enfants. Les responsables de périscolaire exerçant des fonctions de coordination ou intervenant sur plusieurs établissements ne sont pas comptabilisés lorsqu'ils n'assurent pas directement l'encadrement des enfants.

Amendement n° 2 proposé par M. ROUSSET :

Il est proposé d'ajouter à la fin du point 6 :
« En cas d'indisponibilité d'un élu titulaire désigné au sein de la commission, celui-ci peut être suppléé par un élu appartenant au même groupe politique, afin de garantir la continuité de la représentation de chaque groupe au sein de la commission. »

Considérant :

- L'impérieuse nécessité pour la Ville de Rouen de garantir la sécurité, l'intégrité physique et morale, ainsi que le bien-être de chaque enfant accueilli dans ses établissements scolaires et d'accueil de jeunes enfants et de mineurs,

- La volonté de la municipalité de renforcer sans délai la culture de la prévention, le repérage précoce des situations à risque et la formation de l'ensemble des professionnels de la communauté éducative et de la petite enfance.

Concernant le vote sur le 1er amendement, le Conseil Municipal décide à 18 h 18 par :

41 voix contre : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes,

14 voix pour : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National, groupe Rouen insoumise,

- de rejeter la demande d'amendement.

Concernant le vote sur le 2ème amendement, le Conseil Municipal décide à 18 h 18 à l'unanimité :

- d'accepter la demande d'amendement.

Concernant le vote sur la délibération ainsi amendée, le Conseil Municipal décide à 18 h 18 à l'unanimité :

1.- d'adopter le plan d'action global de protection des enfants contre les V.S.S. dans les crèches et les écoles de la Ville de Rouen, visant à renforcer drastiquement les dispositifs de prévention, de formation et de sécurisation des structures.

2.- d'approuver la création et la diffusion d'un livret de sensibilisation à destination des familles, afin d'instaurer un dialogue renforcé, transparent et continu entre la communauté éducative, les services municipaux et les parents.

3.- de valider la mise en œuvre d'un plan de formation renforcée destiné en premier lieu aux animateurs, ainsi qu'aux agents des crèches et des écoles, pour un montant global estimé à 100.000 €.

4.- d'instaurer une troisième journée pédagogique supplémentaire obligatoire dans l'ensemble des crèches municipales, entièrement dédiée à la protection de l'enfance, à la prévention des V.S.S. et aux protocoles stricts de signalement.

5.- de prendre acte de l'audit en cours concernant l'aménagement et la sécurisation des locaux scolaires et de la petite enfance, dont les préconisations opérationnelles guideront les futurs travaux d'adaptation architecturale et spatiale.

6.- de mettre en place une instance de contrôle, de suivi et d'évaluation de l'avancement du programme d'actions détaillées à venir présidée par le Maire ou son représentant et composée de 8 représentants du Conseil Municipal, désignés à la proportionnelle. Cette instance sera présidée par Mme LABAYE.

Les élus désignés sont :
- Ludovic DELESQUE
- Annie BOULON-FAHMY
- Khader CHEKHEMANI

- Pascale SEUX
- Juliana VIENNE
- Manuel LABBE
- Marine CARON
- Maxime DASILVA

7.- d'autoriser M. le Maire, ou l'élue déléguée, à signer l'ensemble des actes, conventions et pièces financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8.- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de la Ville de Rouen.

2°/ Transfert de propriété de matériel pédagogique à la Ville de Rouen
Rapporteur : Mme Elizabeth LABAYE

Considérant que :

- le Fonds d'Innovation Pédagogique (F.I.P.) a permis l'acquisition de matériels pédagogiques destinés à :
- l'école maternelle Camille CLAUDEL pour son projet « Viser l'équité pour atteindre l'excellence »,
- l'école maternelle Honoré de BALZAC pour son projet « Faire de l'école la réussite pour tous et de chacun »,
- l'école élémentaire Honoré de BALZAC pour son projet « Faire de l'école la réussite pour tous et de chacun »,
- l'école élémentaire Alice MILLIAT pour son projet « Viser l'équité pour atteindre l'excellence »,
- l'école élémentaire Louis-Ezechiel POUCHET « Viser l'équité pour atteindre l'excellence ».
Conformément aux dépenses éligibles définies par la convention,

- ces biens, dont la liste et la valeur figurent en annexe de la convention, sont transférés à titre gratuit à la Ville de Rouen à la date de signature de ladite convention,

- à compter de ce transfert, la Ville de Rouen endosse l'intégralité des responsabilités liées à la propriété de ces biens, notamment en matière de gestion, d'entretien et d'assurance,

- la collectivité s'engage à respecter les obligations de communication prévues par la convention, notamment l'apposition du logo « Notre école, faisons-la ensemble » sur les supports relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 18 h 19 à l'unanimité :

- d'approuver les termes des conventions,

- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions de transfert de propriété du matériel pédagogique acquis dans le cadre du projet « Notre école, faisons-la ensemble ».

3°/ Renouvellement de la convention entre la Ville de Rouen et le ministère de la justice relative à l'accueil en halte-garderie des enfants hébergés en établissement pénitentiaire auprès de leur mère détenue
Rapporteur : Mme Annie BOULON-FAHMY

Considérant que le Ministère de la Justice propose le renouvellement de la convention par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Cette convention permettra la prise en charge de l'enfant afin de garantir les conditions indispensables à son bon développement physique, psychomoteur et affectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 18 h 21 par :

52 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen insoumise,

3 abstentions : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

1.- d'approuver les termes de la convention proposée,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à la signer.

4°/ Convention d'occupation de locaux entre la Ville de Rouen, le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile l'Envol Saint-Jean et l'école Clément MAROT
Rapporteur : Mme Elizabeth LABAYE

Mme LABAYE et M. VANHEE prennent la parole.

Considérant que :

- l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des établissements scolaires est très importante,

- les actions du S.E.S.S.A.D. Envol Saint-Jean sont reconnues,

- la présente convention pourra être reconduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 18 h 26, à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention jointe en annexe.

5°/ Abrogation de l'aide à la restauration collective pour les écoles privées
Rapporteur : Mme Elizabeth LABAYE

Mme LABAYE, M. HOUDAN, Mme BRUDEY, M. LABBE, Mme CARON, M. BEREGOVOY et Mme LE DUEY prennent la parole.

Considérant que :

- la Ville de Rouen participe aux frais de restauration aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles privées,

- par arrêté le préfet a revu les montants de la participation financière de la commune aux écoles privées,

- l'inscription en dépenses obligatoires des montants révisés de forfaits communaux crée une charge financière importante pour la commune,

- l'aide à la restauration peut désormais être prise en charge par les écoles privées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 18 h 52, par :

44 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Rouen insoumise,

10 voix contre : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

1 abstention : un élu du groupe Fiers de Rouen (M. ZUILI),

- d'abroger la délibération du 6 mars 1961, décidant d'apporter une aide aux familles des enfants scolarisés dans les écoles privées et utilisant la restauration scolaire.

LA VILLE ENGAGEE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

6°/ Adhésion à l'association S.O.S. GARES
Rapporteur : M. Frédéric CHANU

M. CHANU, Mme MOUTET, Mme ROUX, M. HOUDAN, M. LE BONNIEC et M. BEREGOVOY prennent la parole

Considérant que :

- les objectifs de l'association S.O.S. Gares correspondent aux orientations stratégiques de la Ville en matière de transition sociale écologique et de mobilité, telles qu'inscrites dans son Plan de transition,

- les enjeux ferroviaires soutenus par S.O.S. Gares nécessitent l'appui de la Ville de Rouen, notamment pour le projet de service express métropolitain.

M. le Maire indique que M. LE BONNIEC ne participe pas au débat et au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 h 09, par :

44 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Rouen insoumise,

10 voix contre : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

1 élu du groupe des élu.es communistes ne participe pas au vote,

1.- d'adhérer pour une cotisation annuelle de trente euros, à l'association S.O.S. Gares,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe.

UNE VILLE SOLIDAIRE

7°/ Projet social du Centre socio-culturel Simone VEIL 2027-2031 :
Rapporteur : Mme Zohra AMIMI

M. le Maire indique que les délibérations n° 7 et 8 font l'objet d'un débat commun.

Mme AMIMI, Mme ZERGUI, M. SPRIMONT et Mme ALAZARD prennent la parole.
Considérant que :

- le Centre Socio-Culturel Simone Veil, par son ancrage territorial et son approche participative, contribue à la lutte contre les exclusions et au renforcement du lien social,

- le projet social 2027-2031 a été élaboré selon une méthodologie inclusive, associant habitants, bénévoles, professionnels et partenaires institutionnels, conformément aux principes de la démocratie locale,

- ce projet s'articule autour d'axes prioritaires tels que la participation des habitants, l'accès aux droits, le développement des dynamiques collectives et l'innovation sociale, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire,

- le film « Ici, on vit » constitue un outil de valorisation et de mobilisation des acteurs locaux, illustrant la démarche collaborative menée,

- l'approbation du projet social conditionne le renouvellement de l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 h 20, par :

51 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

4 abstentions : groupe Rouen insoumise,

- d'approuver le projet social du Centre Socio-Culturel Simone Veil pour la période 2027-2031, annexé à la présente délibération.

8°/ Projet social du Centre Social Diana Armengol-Markarian 2027-2031
Rapporteur : Mme Zohra AMIMI

Considérant que :

- le centre social Diana Armengol-Markarian constitue un équipement de proximité contribuant au développement de la vie sociale, au renforcement du lien social, à l'accès aux droits et à la participation des habitants des Hauts de Rouen,

- le projet social 2027-2031 a été élaboré selon une démarche participative associant habitants, usagers, partenaires, associations, élus et professionnels, conformément aux principes de l'animation de la vie sociale,

- cette démarche a permis de dresser le bilan des trois premières années de fonctionnement du centre social et d'identifier, avec les acteurs du territoire, les priorités d'intervention pour les cinq années à venir,

- le projet social s'articule autour des priorités suivantes : le soutien aux familles et à la parentalité, l'accompagnement des jeunes de 11 à 17 ans, le renforcement de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique, le développement des coopérations partenariales et la consolidation de l'animation de la vie sociale,

- l'approbation du projet social conditionne le renouvellement de l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 h 21, par :

48 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,

3 voix contre : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

4 abstentions : groupe Rouen insoumise,

- d'approuver le projet social du centre social Diana Armengol-Markarian pour la période 2027-2031, annexé à la présente délibération.

9°/ Programmation complémentaire 2026 du Contrat de Ville et de la Cité Educative - Quartiers Prioritaires des Hauts de Rouen et Grammont Saint-Sever Orléans
Rapporteur : Mme Zohra AMIMI

Mme AMIMI, Mme ZERGUI et M. HOUDAN prennent la parole.

Considérant que :

- le Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 approuvé par le Conseil Métropolitain le 19 avril 2024, et par le Conseil Municipal du 3 octobre 2024,

- la labellisation Cité Educative obtenue pour les quartiers des Hauts de Rouen et Grammont-Saint-Sever-Orléans,

- la nécessité d'encadrer par une convention d'objectifs les subventions qui sont accordées au titre du Contrat de Ville et de la Cité Educative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 h 29, par :

52 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen insoumise,

3 voix contre : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

1.- de valider le programme d'actions complémentaire (en annexe) proposé pour l'année civile 2026 au titre du Contrat de Ville et de la Cité Educative de Rouen et autorise le versement de ces subventions aux porteurs de projets.

2.- d'adopter la convention-type qui sera établie entre la Ville et chacun des porteurs de projet financés par les crédits mis à disposition par la Ville dans le cadre du Contrat de Ville et de la Cité Educative,

3.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions de partenariat relatives aux projets retenus dans le cadre de la programmation 2026 du Contrat de Ville et de la Cité Educative,

11°/ Convention de mécénat en faveur des seniors
Rapporteur : Mme Zohra AMIMI

Mme AMIMI, M. LABBE, Mme BRUDEY et M. BEREGOVOY prennent la parole.

Considérant que :

- le Pôle veille sociale et lutte contre l'isolement du Service des Aînés propose de nombreux services et animations en faveur des personnes âgées,

- la convention de mécénat de la société FERRERO avec la Ville de Rouen et le C.C.A.S. de Rouen est arrivée à échéance le 31 décembre 2025,

- la société FERRERO, dans le cadre de son soutien à la politique municipale en faveur des aînés, souhaite apporter sa contribution en faisant un don annuel de 1.500 boîtes de chocolats, à

l'occasion des fêtes de fin d'année jusqu'au 31 décembre 2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 h 38, par :

40 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen insoumise, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

11 voix contre : groupe Rouen – les Ecologistes,

4 abstentions : groupe des élu.es communistes, un élu du groupe Fiers de Rouen (M. SORET),

1.- d'accepter le don annuel de 1.500 boîtes de chocolats FERRERO,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de mécénat de la Société FERRERO, dont le siège social est situé 18, rue Jacques Monod 76130 Mont-Saint-Aignan.

12°/ Convention avec l'Agence Régionale de Santé Normandie pour l'octroi d'un financement dans le cadre de la coordination du contrat local de santé pour l'année 2026
Rapporteur : Mme Zohra AMIMI

Mme AMIMI, M. DEVAUX, M. VANHEE et Mme LE DUEY prennent la parole.

Considérant :

- l'intérêt du C.L.S. comme outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé,

- l'intérêt de poursuivre le partenariat local sur les questions de santé, avec les acteurs du champ sanitaire, social et médico-social,

- la signature du C.L.S. de 2ème génération par la Ville de Rouen, l'Agence Régionale de Santé Normandie et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie de la Seine-Maritime, le 4 octobre 2022.

- la volonté de la Ville de Rouen de s'engager dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé de 3ème génération avec l'Agence Régionale de Santé Normandie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 h 48 à l'unanimité :

1.- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée, à signer la convention, pour l'octroi d'un financement de 21.800 € dans le cadre de la coordination du C.L.S. sur l'année 2026.

13°/ Convention de partenariat entre SOLINUM, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Rouen
Rapporteur : Mme Zohra AMIMI

Mme AMIMI et Mme BRUDEY prennent la parole.

Considérant que :

- la Ville œuvre afin de fournir une information claire, riche et la plus exhaustive sur les ressources et lieux en faveur des Rouennais les plus précaires,

- il est nécessaire de mutualiser ces informations dans une démarche d'efficience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 h 53 à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre Solinum, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Rouen,

- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée, à signer la convention avec Solinum, le C.C.A.S. de Rouen et la Ville de Rouen.

14°/ Convention de partenariat dans le cadre du projet 'Infos Habitants' sur le quartier des Hauts de Rouen entre l'association Unis-Cités, la Ville de Rouen et les bailleurs des Hauts de Rouen

Rapporteur : Mme Zohra AMIMI

M. MARTOT, Mme BRUDEY, M. TABACHI et Mme ALAZARD prennent la parole.

Considérant que :

- la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité constitue un levier d'amélioration durable du cadre de vie, de renforcement de la tranquillité résidentielle et de développement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

- les conventions T.F.P.B. identifient, sur les Hauts de Rouen, trois axes prioritaires d'intervention : la gestion des déchets, le renforcement de l'aller-vers afin de lutter contre l'isolement des habitants et l'amélioration de la tranquillité résidentielle,

- la Ville de Rouen souhaite développer des actions de proximité favorisant le lien entre les habitants, les bailleurs sociaux et les institutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 20 h 03, à l'unanimité :

1.- d'approuver la convention de partenariat relative au projet « Infos Habitants » entre la Ville de Rouen, l'association Unis-Cité Normandie, Rouen Habitat, Logeo Seine, C.D.C. Habitat Social et 3F Normanvie pour la période de novembre 2026 à juillet 2027,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution, sous réserve qu'il n'en modifie pas l'économie générale,

3.- d'autoriser le versement de la participation financière de la Ville de Rouen à hauteur de 12.000 €, selon les modalités prévues par la convention.

15°/ Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de l'association Case Départ pour la mise à disposition d'un terrain 8, rue de Lisbonne à Rouen destiné à l'installation TINY HOUSES

Rapporteur : Mme Zohra AMIMI

Mme AMIMI et Mme ROUX prennent la parole.

Considérant que :

- la Ville de Rouen est propriétaire de l'espace vert situé à Rouen, 8 rue de Lisbonne, cadastrés en section KX56 d'une superficie de 576 m^2 (domaine privé communal).

- l'association « La Case Départ » est une association Loi 1901 à but non lucratif et ouvrant pour l'intérêt général, au regard de ses activités d'accès au logement et d'insertion par l'activité économique en faveur des personnes sans domicile fixe.

- la convention d'occupation est accordée, pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction une fois pour la même durée, aux conditions définies ci-après,

- les permis d'aménager numéro PA 76 54 02 60 006 en date du 4 juin 2026 et le permis de

construire numéro PC 76 54 02 60 00 68 en date du 29 juin 2026 ont reçu un avis tacite positif, à la suite des demandes faites par l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 20 h 08, à l'unanimité :

1.- d'autoriser l'occupation à titre gratuit de l'espace vert de la parcelle KX56 situé à Rouen, 8, rue de Lisbonne, au profit de l'Association « La Case Départ »,

2.- d'autoriser la mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter de sa signature renouvelable une fois pour la même durée tacitement,

3.- que l'association prendra à sa charge toutes les dépenses liées à cette occupation (fluides, taxes, assainissement),

4. – d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer le présent bail civil ainsi que tout document relatif à cette affaire,

LA VILLE SOUTIENT LA CULTURE SES ASSOCIATIONS ET SA JEUNESSE

17°/ Nouvelles attributions de subventions
Rapporteur : M. Manuel LABBE

M. LABBE, Mme ZERGUI, M. SPRIMONT, M. BEREGOVOY, Mme AMIMI et M. TABACHI prennent la parole.

Considérant que :

- la Ville de Rouen apporte un soutien financier en direction des associations dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, la jeunesse, l'environnement, les personnes âgées, les familles, la lutte contre les discriminations, le patrimoine, la culture et le sport.

- la Ville de Rouen apporte un soutien financier pour des projets spécifiques, un objet déterminé ou le financement global des activités associatives concourant à la satisfaction d'un intérêt public local.

- les associations bénéficiaires d'une subvention de la Ville de Rouen s'engagent à signer le contrat d'engagement républicain.

M. le Maire indique que Mmes ZERGUI, AMIMI et ALAZARD ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 20 h 21, par :

46 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen insoumise,

2 voix contre : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

1.- d'accorder les subventions à 63 associations (dont 36 nouvelles), telles qu'individualisées dans le rapport ci-dessus, y compris au Groupement d'intérêt Public Normandie Impressionniste d'un montant de 32.000 €

Etant précisé que, pour toute subvention supérieure à 15.000 € et inférieure à 23.000 € et en l'absence de toute convention ou avenant prévoyant d'autres modalités, les montants alloués seront versés à hauteur de 70 % après le vote en conseil municipal et 30 % à réception des documents comptables.

Un compte-rendu financier sera transmis systématiquement par les associations bénéficiant de subventions utilisées pour une action déterminée, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Précise que les décisions d'attribution d'une subvention feront l'objet d'une notification à chaque association bénéficiaire.

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer :

La convention pluriannuelle 2026/2029 avec l'association Concours International de Clarinettes Jacques Lancelot.
La convention d'objectifs 2026/2027 avec l'association Ecole de Musique de Rouen – Dispositif Musique à l'Ecole,
La convention de partenariat – Renforcement des relations avec les villes jumelles de Rouen avec le Collège Georges Braque,
Les avenants à la convention annuelle avec les clubs sportifs suivants :

- A.S.P.T.T. Rouen,
- Club Nautique et Athlétique de Rouen,
- Football Club de Rouen (AS Loi 1901),
- Le Noble Art de Rouen,
- Maison de Quartier Grieu – Vallon Suisse,
- Rouen Echecs,
- Skatepark of Rouen,
- Stade des Philippins Omnisports de Rouen Tennis de Table,
- Yacht Club de Rouen 76.

3.- de retirer 8.169,84 € à l'association Espoir Jeunes pour la réalisation partielle du projet « Résister à l'oubli » initialement subventionné à 10.000 €.

22°/ Convention de bénévolat permettant de favoriser l'accueil de jeunes (16-25 ans) souhaitant réaliser une mission d'intérêt général au sein des services municipaux
Rapporteur : Mme Elizabeth LABAYE

Mme LABAYE, M. VANHEE et M. ZERGUI prennent la parole.

Considérant :

- La nécessité de répondre aux nombreuses demandes de jeunes désireux de réaliser une mission d'intérêt général au sein des services municipaux en tant que bénévoles.

- L'intérêt de favoriser l'engagement bénévole des jeunes dans des missions d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 20 h 28, à l'unanimité :

1.- d'approuver la convention type de bénévolat,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention type de bénévolat.

23°/ Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un emplacement dans le centre commercial Saint-Sever pour vente annuelle de livres
Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant que :

- l'action de Rouen Bibliothèques est structurée par le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (P.C.S.E.S.) qui a pour objectif notamment de diversifier les publics par le développement des actions hors les murs,

- les bibliothèques de Rouen, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de leurs collections, sont régulièrement amenées à procéder au tri des documents qu'elles contiennent et au déclassement de certains documents suivant la charte de la politique documentaire et de l'action culturelle des bibliothèques validée au Conseil Municipal du 27 juin 2024,

- la date du samedi 21 novembre 2026 est envisagée pour l'organiser,

- un emplacement situé au centre commercial Saint-Sever est mis à disposition du réseau Rouen Bibliothèques à titre gracieux,

- cet emplacement, compte tenu de sa situation, permettrait d'assurer le succès de l'opération,

- pour formaliser cette mise à disposition d'emplacement, une convention est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 20 h 28, à l'unanimité :

1.- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un emplacement situé au centre commercial Saint-Sever,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un emplacement situé au centre commercial Saint-Sever.

UNE VILLE ANIMEE

30°/ Conclusion d'un partenariat dans le cadre du Prix de l'Accueil
Rapporteur : Mme Hélène MICHOT

M. DA SILVA et M. DENEUVE prennent la parole.

Considérant :

- La volonté de la Ville de Rouen d'organiser la remise du Prix de l'accueil dans un format permettant de valoriser les commerçants à la hauteur de leur engagement dans la vie de la commune,

- La nécessité de rechercher des sponsors pour mener à bien ce projet.

M. le Maire indique que M. DENEUVE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 20 h 31 à l'unanimité des votants :

1.- d'approuver les termes de la convention de mécénat,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de sponsoring avec le Crédit Agricole Normandie-Seine.

LA VILLE SE TRANSFORME

32°/ Approbation du Compte-rendu annuel 2025 de la concession d'aménagement du quartier Luciline

Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

Mme EL KHILI, Mme MOUTET, M. DENEUVE, M. RASSE-LAMBRECQ et Mme CARON prennent la parole.

Considérant que :

- la Ville de Rouen a confié, par traité de concession d'aménagement en date du 18 juillet 2006, à la S.E.M. R.S.A., devenue la S.P.L. R.N.A. puis S.P.L. R.N.A.S., l'aménagement de la Z.A.C. Luciline,

- R.N.A.S. a transmis un compte-rendu d'activités relatif à l'exercice 2025,

- le bilan financier de ce compte-rendu d'activité augmente de 182.585 € H.T., pour s'élever à 60.819.801 € H.T.,

- la participation de la Ville reste stable à un montant de 32.128 424 € H.T.

M. le Maire indique que Mme CARON ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 20 h 49 à l'unanimité des votants d'approuver le compte-rendu d'activités 2025 ainsi que ses annexes, présentés par la S.P.L. R.N.A.S. et les perspectives qu'il contient pour l'année 2026.

M. le Maire indique que les délibérations 33 et 34 font l'objet d'un débat commun.

33°/ Approbation du Compte-rendu annuel 2025 de la concession d'aménagement de la Z.A.C. Centralité Châtelet

Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

Mme EL KHILI, Mme MOUTET, M. DA SILVA, M. MARTOT et Mme ALAZARD prennent la parole.

Considérant que :

- la Ville de Rouen a confié, par traité de concession d'aménagement en date du 15 novembre 2023, à la S.P.L. R.N.A. devenue R.N.A.S., l'aménagement de la Z.A.C. Centralité Châtelet,

- R.N.A.S. a transmis un compte-rendu d'activités relatif à l'exercice 2025,

- le bilan financier de ce compte-rendu d'activités est conforme au bilan initial de la concession et s'élève à 30.568.500 € H.T.,

- la participation de la Ville reste stable à un montant de 11.121.358 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 21 h 06 à l'unanimité d'approuver le compte-rendu d'activités 2025 ainsi que ses annexes, présentés par la S.P.L. R.N.A.S. et les perspectives qu'il contient pour l'année 2026.

34°/ Approbation du Compte-rendu annuel 2025 de la concession d'aménagement des quartiers Châtelet et Lombardie
Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

Considérant que :

- la Ville de Rouen a confié, par traité de concession d'aménagement en date du 20 novembre 2025, à la S.P.L. R.N.A. devenue R.N.A.S., le réaménagement des quartiers Châtelet et Lombardie au titre du N.P.R.U.,

- R.N.A.S. a transmis un compte-rendu d'activités relatif à l'exercice 2025,

- le bilan financier de ce compte-rendu d'activités est conforme au bilan initial de la concession et s'élève à 20.275.794 € H.T.,

- la participation de la Ville reste stable à un montant de 9.288.986 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 21 h 06 à l'unanimité d'approuver le compte-rendu d'activités 2025 ainsi que ses annexes, présentés par la S.P.L. R.N.A.S. et les perspectives qu'il contient pour l'année 2026.

35°/ Révision du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable
Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

Mme EL KHILI, M. SPRIMONT, Mme MOUTET, M. LABBE, M. ROUSSET et M. BEREGOVOY prennent la parole.

Considérant qu'un débat puisse avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du P.A.D.D., il est proposé d'ouvrir les débats à l'appui du document projet transmis dans son intégralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à 21 h 40 de la tenue du débat sur les orientations générales du P.A.D.D. du P.L.U. de la Métropole Rouen Normandie.

36°/ Revitalisation des centres-villes - Approbation du bilan annuel 2025 de la convention territoriale d'opération de revitalisation du territoire de la Ville de Rouen
Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

Mme EL KHILI et M. ROUSSET prennent la parole.

Considérant que :

- pour accompagner la revitalisation de leurs centres-villes, les communes de Duclair, Le Trait, Rouen et Elbeuf-sur-Seine aux cotés de la Métropole Rouen Normandie, du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat se sont engagées dans la signature d'une convention cadre d'O.R.T., signée le 10 février 2023,

- chaque commune signe avec la Métropole Rouen Normandie, le Département de la Seine-Maritime et l'Etat, une convention territoriale d'application de l'O.R.T.,

- la convention territoriale d'application de l'O.R.T. de Rouen a été signée le 22 novembre 2023,

- l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation précise qu'un bilan annuel des actions entreprises dans le cadre de la convention d'O.R.T. et de leurs incidences financières est présenté aux conseils municipaux des communes concernées,

- un bilan a été établi pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 21 h 51 par :

47 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes,groupe des élu.es communistes, groupe Rouen insoumise, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

7 abstentions : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,

1.- approuver le bilan annuel 2025 de la convention territoriale d'application de l'O.R.T. de Rouen, ci-annexé,

2.- autoriser M. le Maire, ou l'élue déléguée, à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.

41°/ Signature d'un protocole transactionnel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain site des Canadiens
Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

M. le Maire indique que la délibération 41 est retirée de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

43°/ Evolutions des emplois du personnel municipal
Rapporteur : M. Kader CHEKHEMANI

M. BERBRA et M. DEVAUX prennent la parole.

Considérant que :

- des ajustements de la qualification d'emplois à temps complet et non complet résultant de vacances de postes, de changements de filière ou de cadres d'emplois, des transferts de postes, de création, de suppression de postes ou de l'évolution des missions sont nécessaires.

- il y a lieu de mettre à disposition un agent de la Métropole auprès de la Ville à raison de 30% de son temps de travail.

M. le Maire indique que M. CHEKHEMANI ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 21 h 56, par :

41 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes),

9 voix contre : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

4 abstentions : groupe Rouen insoumise,

1.- d'approuver les ajustements portant sur les emplois permanents détaillés en annexe 1,

2.- de préciser que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires d'un grade appartenant au(x) cadre(s) d'emplois dont relèvent les postes, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné,

3.- d'autoriser, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 1° et 2° dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans les fiches de postes correspondantes. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi,

4.- de préciser que les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions règlementaires et législatives,

5.- de prendre acte de la mise à disposition d'un agent de la Métropole Rouen Normandie à la Ville de Rouen à hauteur de 30 % pour assurer les fonctions de responsable presse et réseaux sociaux de la Ville,

44°/ Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation
Rapporteur : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

M. DEVAUX, M. LABBE et M. MARTOT prennent la parole.

Considérant que conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre, dans le cadre de la délégation visée ci-dessus, depuis la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à 22 h 01 du compte-rendu.

46°/ Désignation des référents déontologues des élus
Rapporteur : M. Kader CHEKHEMANI

M. CHEKHEMANI et M. DEVAUX prennent la parole.

Considérant que les élus de la collectivité ont le droit de consulter un ou des référents déontologues chargés d'apporter des conseils utiles au respect des principes déontologiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 06, à l'unanimité de désigner, pour la durée du mandat restant à courir, les référents déontologues suivants :

I. Mme Sylvia Brunet, Professeur des universités, spécialiste en droit public ;
II. M. Arnaud Haquet, Professeur des universités, spécialiste en droit public ;
II. M. Antoine Corre-Basset, Professeur des universités, spécialiste en droit public ;
IV. M. Jonathan Cotraud, premier conseiller au tribunal administratif de Rouen.

47°/ Présentation de l'état d'avancement de la gestion des autorisations de programme votées au budget de la Ville
Rapporteur : M. Thibaut DROUET

M. CHEKHEMANI, M. DEVAUX et M. BEREGOVOY prennent la parole.

Considérant que :

- le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Rouen prévoit les modalités d'information de l'Assemblée délibérante au sujet de la gestion de l'engagement des crédits pluriannuels,

- une annexe, reprenant pour chacune des politiques municipales, programmes et enveloppes de financement, l'état d'avancement de la consommation des autorisations de programme votées au budget primitif 2026 est jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à 22 h 14 des informations communiquées en annexe de la présente délibération sur l'état d'avancement de la consommation des autorisations de programme votées lors du Budget primitif pour l'exercice 2026.

49°/ Désignation des représentants de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres de la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement Stationnement
Rapporteur : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Mme CARON prend la parole.

Considérant que :

- la participation de la Ville de Rouen à la S.P.L. Rouen Normandie Aménagement Stationnement implique sa représentation au sein de la commission d'appel d'offres de la société,

- il est essentiel d'assurer une continuité dans la représentation de la Ville, d'où la nécessité de désigner un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 15, par :

41 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes,

4 abstentions : groupe Rouen insoumise,

7 élus ne participent pas au vote : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,

1.- de désigner Mme Sonia TLICH en qualité de représentante titulaire et M. Nicolas ZUILI en qualité de suppléant à la Commission d'Appel d'Offres de la S.P.L. Rouen Normandie Aménagement Stationnement,

2.- de dire que cette désignation prendra effet à compter de la notification de la présente délibération à la S.P.L. Rouen Normandie Aménagement Stationnement.

51°/ Information sur l'octroi de la protection fonctionnelle à M. Dorian JUSTIN
Rapporteur : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

M. DEVAUX prend la parole.

Considérant que :

- M. Dorian JUSTIN, Conseiller Municipal délégué, a adressé une demande de protection fonctionnelle,

- il estime être victime de diffamation et d'atteinte à sa réputation du fait des agissements d'une personne qui a adressé deux courriers à l'ensemble des conseillers municipaux en avril et juin 2026 dans lesquels elle accuse M. JUSTIN de harcèlement,

- les Conseillers Municipaux ont été informés de cette demande le 23 septembre 2026,

- cette demande a été transmise au préfet le 24 septembre 2026,

- M. JUSTIN bénéficie donc de la protection de la commune depuis le 24 septembre 2026,

- conformément à l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce sujet doit être porté à l'ordre du jour du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à 22 h 16 de l'octroi de la protection fonctionnelle à M. Dorian JUSTIN à compter du 24 septembre 2026.

53°/ Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire
Rapporteur : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

M. DEVAUX et M. DA SILVA prennent la parole.

Considérant que :

- le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

- cette délégation concourt à la bonne administration communale,

- le Maire ayant déjà reçu délégation pour exercer le droit de préemption urbain et le droit de préemption commercial et dans un souci de réactivité, l'exercice du droit de priorité peut également lui être délégué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 20, par :

41 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes,

4 abstentions : groupe Rouen insoumise,

7 élus ne participent pas au vote : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,

1.- de donner délégation au Maire à l'effet d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite des crédits inscrits au budget,

2.- de préciser qu'en cas d'absence ou de tout autre empêchement du Maire dans les conditions de l'article L.2122-17 du C.G.C.T., les attributions déléguées susmentionnées sont exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau.

3.- d'autoriser le Maire à donner délégation de signature au directeur général des services et aux directeurs généraux adjoints des services municipaux ainsi qu'aux responsables de services

communaux pour la signature des décisions que le Maire est autorisé à prendre aux termes de la présente délibération.

UNE VILLE SOLIDAIRE

10°/ Convention de partenariat entre le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile l'Envol Saint-Jean et la Ville de Rouen
Rapporteur : Mme Elizabeth LABAYE

Considérant que :

- la Ville de Rouen favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap dans ses structures d'accueil,

- le S.E.S.S.A.D. l'Envol Saint-Jean propose des actions adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants présentant des T.S.A. et renforcer les compétences des professionnels,

- ce partenariat, déjà expérimenté avec succès, permet de mutualiser les ressources et d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants,

- le projet a été validé par les services départementaux de l'Education nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 21, à l'unanimité :

1.– d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le S.E.S.S.A.D. l'envol Saint-Jean et la Ville de Rouen,

2.– d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention annexée.

LA VILLE SOUTIENT LA CULTURE SES ASSOCIATIONS ET SA JEUNESSE

16°/ Convention de mise à disposition à titre gracieux de la Halle aux Toiles dans le cadre du festival du livre de jeunesse organisé par l'Association Lis-moi les mots
Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant que :

- l'Association Lis-moi les mots organise chaque année au mois de novembre à la Halle aux Toiles le Festival du Livre de jeunesse de Rouen, évènement littéraire structurant sur le territoire normand,

- la Ville de Rouen souhaite soutenir la promotion des évènements qui s'y produisent et notamment au sein des salles municipales de la Halle aux Toiles,

- dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville soutient l'Association Lis-moi les mots,

- cette mise à disposition à titre gratuit intervient sur le fondement de la dérogation accordée par l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques selon lequel l'autorisation d'occupation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

- les associations bénéficiaires d'une subvention de la Ville de Rouen s'engagent à signer le contrat d'engagement républicain,

- il y a donc lieu de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de la Halle aux Toiles entre les deux parties.

M. le Maire indique que Mme BOQUIE ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 21, à l'unanimité des votants d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de la Halle aux Toiles, du lundi 2 au mardi 10 novembre 2026 inclus, au profit de l'Association Lis-moi les mots.

18°/ L'Etincelle 2026 - Convention de mécénat
Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant que :

- la programmation de l'Etincelle se déroulera durant la saison de septembre 2026 à juin 2027,

- dans ce cadre, un partenariat de mécénat est sollicité auprès de la société BIOCOOP ROUEN JEANNE D'ARC pour la période d'octobre à décembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 21, à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de mécénat avec la société BIOCOOP ROUEN JEANNE D'ARC, présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

19°/ Convention entre les conservatoires de Rouen, du Pays Dieppois, de Petit-Couronne et de Grand-Couronne pour formuler une demande commune d'agrément pour les classes préparatoires à l'enseignement supérieur
Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant que :

- les Conservatoires de Rouen, du Pays dieppois, de Petit-Couronne et Grand-Couronne souhaitent déposer une demande d'agrément commune d'établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique,

- une convention de coopération doit intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention entre les Conservatoires de Rouen, du Pays dieppois, de Grand-Couronne et Petit-Couronne.

20°/ Conservatoire de Rouen - Convention de partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Grand-Couronne et Petit-Couronne
Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant que :

- la Région Normandie compte neuf établissements d'enseignement artistique classés par l'Etat : les Conservatoires à Rayonnement Régional de Rouen et de Caen, les Conservatoires à

Rayonnement Départemental de Grand-Couronne et Petit-Couronne, du Havre, du Pays Dieppois, de Caux Seine Agglo, d'Evreux, de Lisieux et d'Alençon,

- les Conservatoires de Rouen et de Grand-Couronne et Petit-Couronne sont les seuls à être situés dans le périmètre de la Métropole Rouen Normandie,

- ces deux structures, seules habilitées à décerner un diplôme artistique reconnu par l'Etat (D.E.M.R. et futur diplôme national) dans cette agglomération, proposent en partenariat avec le C.R.D. du Pays Dieppois un cycle de préparation à l'enseignement supérieur (C.P.E.S.). Elles proposent également en partenariat avec le lycée Jeanne d'Arc des classes S.2.T.M.D. (section technologique théâtre, musique et danse) et comptent chacune sur son territoire des classes à horaires aménagés musique en primaire et au collège pour accueillir une partie de leurs élèves sur le temps scolaire,

- outre leur proximité géographique et la provenance commune de leurs élèves, ces deux établissements sont complémentaires en matière de disciplines enseignées, et homogènes dans leur niveaux de fin d'étude,

- c'est dans un souci de mutualisation de moyens et d'élargissement des offres et parcours de formation que les Conservatoires de Rouen et de Grand-Couronne et Petit-Couronne souhaitent renouveler et acter leur partenariat pédagogique et artistique,

- le conventionnement portera également sur une politique tarifaire aménagée, afin que les élèves suivant un cursus d'études dans chaque établissement puissent bénéficier d'un allègement de tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité :

1.- d'approuver le partenariat ainsi que les conditions de sa mise en œuvre,

2.- d'approuver l'application des tarifs des frais de scolarité spécifiques, afin d'alléger le coût des études : le deuxième établissement d'accueil appliquera une réduction forfaitaire de 50 % sur les frais de scolarité, sous réserve de production d'un justificatif d'inscription auprès du premier établissement,

3.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention à intervenir à cet effet avec le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Artistique, le Diffusion et la Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Grand-Couronne et Petit-Couronne.

21°/ Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux pour la poursuite d'une action de soutien scolaire

Rapporteur : Mme Elizabeth LABAYE

Considérant :

- L'intérêt de l'action portée par l'association ESPOIR JEUNES, qui souhaite proposer de l'accompagnement scolaire à des jeunes lycéens.ennes vivant dans le quartier Grammont dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,

- Que la Ville de Rouen souhaite s'associer à cette action en mettant à disposition à titre gracieux la grande salle de réunion des locaux Jeunesse du Centre Saint-Sever, locaux faisant partie du domaine public de la Ville, au profit de cette association qui concoure à la satisfaction d'un intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité :

1.- d'approuver les termes de la convention d'occupation à titre gracieux des locaux Jeunesse du Centre Saint-Sever au profit de l'association « Espoir Jeunes »,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention d'occupation à titre gracieux des locaux Jeunesse du Centre Saint-Sever par la Ville de Rouen, au profit de l'association Espoir Jeunes.

24°/ Convention de partenariat avec l'association "Le Lab'Hauts", dans le cadre de l'organisation de séances de révision

Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant :

- La nécessité pour cette association de trouver des lieux pour proposer des séances de révision et de méthodologie,

- Qu'au titre de leurs volontés communes d'accompagnement de la réussite éducative, de l'égalité des chances et de l'accès au savoir, la Ville de Rouen et l'Association « Le Lab'Hauts » souhaitent signer une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité :

1.- d'approuver les termes de la convention de partenariat relatif à l'organisation de séances de révision,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat avec l'association « Le Lab'Hauts ».

25°/ Convention de mise à disposition de locaux du centre André Malraux à titre gracieux au profit de l'Association Un train en cache un autre

Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant que :

- la programmation du Centre culturel André-Malraux s'appuie sur la richesse et la diversité des activités proposées par les acteurs associatifs rouennais et locaux,

- les activités diverses – éducatives, ludiques, culturelles etc. - répondant au projet développé par le centre André-Malraux et aux besoins des habitant.e.s de la Grand'Mare notamment, peuvent être hébergées au sein du centre,

- l'association Un train en cache un autre est à but non lucratif et concourt à la satisfaction d'un intérêt général,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de mise à disposition de locaux du Centre André-Malraux à titre gracieux jusqu'au 31 août 2027 avec l'association Un train en cache un autre.

26°/ Convention de partenariat entre la Ville de Rouen, le Théâtre de Caen et la maîtrise Saint-Evode de Rouen dans le cadre de l'organisation de concerts

Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant que :

- dans le cadre de la saison norvégienne, deux concerts consacrés à des œuvres de compositeurs/trices norvégiens/nes, réunissant les maîtrises de Caen (rattachée au Théâtre de Caen) et Saint-Evode de Rouen seront organisés,

- il y a donc lieu de signer une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité :

1.- d'approuver les termes de la convention de partenariat,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Rouen, le Théâtre de Caen et la maîtrise Saint-Evode de Rouen.

27°/ Avenant à la convention financière entre la Ville de Rouen et l'Association des amis de l'orgue du Temple Saint-Eloi concernant le versement d'une participation financière pour les travaux de restauration du grand orgue du Temple Saint-Eloi
Rapporteur : Mme Benjamine DUCERF

Considérant que :

- la Ville de Rouen mène une politique de protection et de conservation de son patrimoine organistique,

- les travaux de restauration de l'orgue du Temple Saint-Eloi peuvent être soutenus par une contribution financière de 28.652 € de la part de l'association des Amis de l'orgue du Temple Saint-Eloi, au lieu des 20.000 € prévus initialement,

- il y a donc lieu de signer un avenant à la convention financière entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité :

1.– de décider d'accepter la modification par avenant de la convention financière afférente au versement de la participation financière par l'association des Amis de l'orgue Saint-Eloi au profit de la Ville de Rouen pour la restauration du grand orgue pour un montant de 28.652 € T.T.C.,

2.– d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant à la convention financière avec ladite association.

28°/ Convention financière entre la Ville de Rouen et l'Association des Amis des Monuments Rouennais concernant le versement d'une participation financière pour la restauration de deux oeuvres de l'Abbatiale Saint-Ouen
Rapporteur : Mme Benjamine DUCERF

Considérant que :

- la Ville de Rouen est engagée dans la protection et l'entretien de son patrimoine mobilier,

- le groupe sculpté connu sous les noms *Vierge de Pitié* ou *Pietà de Saint-Ouen*, daté de la première moitié du XVI^{éme} siècle, inscrit sur l'inventaire de l'abbatiale Saint-Ouen, constitue l'un des exemples les plus anciens et précieux de la collection mobilière de l'église, mais présente actuellement un état d'empoussièrement et d'encrassement avancé nécessitant une restauration,

- la peinture sur toile intitulée la Mort de Saint-François a été détachée de son retable durant la Seconde Guerre mondiale en vue de sa sauvegarde, placée dans les réserves du Musée des Beaux-Arts, mais n'a jamais été raccrochée depuis lors, tenue ainsi à l'écart du public, et qu'elle nécessite au préalable d'être restaurée,

- l'association des Amis des Monuments Rouennais souhaite verser un mécénat de 10.000 € à la Ville de Rouen à la condition que ce montant soit fléché pour la restauration des deux œuvres susmentionnées,

- dans le cas où la seconde phase de la restauration de la Pietà serait annulée, en l'absence d'un état de polychromie suffisamment défini, le montant non dépensé serait fléché sur l'année

budgétaire 2027 pour la restauration d'une autre œuvre inscrite sur l'inventaire de l'abbatiale Saint-Ouen,

- ces œuvres, restaurées et mises en valeur, liées à l'histoire de l'édifice, représentent un intérêt historique important et un atout touristique certain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité :

1.– d'approuver les termes de la convention financière,

2 – d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention financière afférente au versement de la participation financière de 10.000 € par l'association des Amis des Monuments Rouennais au profit de la Ville de Rouen pour la restauration de *la Pietà de Saint-Ouen* et de la Mort de Saint-François.

29°/ Modification du règlement des bibliothèques et de la grille tarifaire
Rapporteur : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE

Considérant que :

- il est nécessaire de rendre plus lisible et accessible le règlement des bibliothèques de Rouen,

- il convient de préciser dans le règlement les règles d'accompagnement des enfants de moins de 6 ans,

- il est nécessaire d'ajuster les pratiques tarifaires des bibliothèques de Rouen aux usages et aux usagers en :

- en supprimant la vente des produits dérivés de la bibliothèque patrimoniale (vente très faible au regard du temps et des frais pour les concevoir),

- en rendant possible l'emprunt des objets de la bricothèque par les associations et structures rouennaises,

- en révisant les tarifs des ventes de documents aux particuliers lors des ventes annuelles qui doivent être en rapport avec le prix du marché d'occasion tout en prenant en compte le fait que les documents mis en vente ont perdu une grande partie de leur valeur marchande du fait de leur équipement pour le prêt et de leur état (couverture, code-à-barres, puces RFID, état dégradé tel que couverture abîmée, pages cornées, annotations…).

- le passage à un quota de copies et impressions gratuites par usager répond à une démarche d'inclusion numérique et administrative et permettra également d'alléger la charge de travail générée par la gestion des régies (charge qui s'alourdit sous la pression de la Trésorerie : demande de suppression du paiement par chèque, l'obligation de proposer au minimum deux moyens de paiement en sachant que cela nécessite d'équiper l'ensemble des bibliothèques de T.P.E. pour encaisser les paiements par carte bancaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, par :

48 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,

4 abstentions : groupe Rouen insoumise,

1.- d'approuver les modifications apportées au règlement,

2.- d'adopter la nouvelle grille tarifaire en vigueur au 1er novembre 2026.

UNE VILLE SPORTIVE

31°/ Renouvellement de la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels relative au stade de Football Irène Hermel implanté dans le quartier Grammont
Rapporteur : Mme Caroline MENDY

Considérant que :

- par délibération du 2 juillet 2004, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention portant mise à disposition d'une emprise ferroviaire cadastrée en section MO sous le numéro 47 pour une surface au sol de l'ordre de 13.416 m², et destinée à permettre la réalisation d'un terrain de football dénommé ultérieurement stade Irène Hermel,

- cette convention, signée le 1er août 2004 entre Réseau Ferré de France (R.F.F.), d'une part, et la Ville de Rouen et la société Rouen Seine Aménagement (R.S.A.), chargée de l'aménagement du stade, d'autre part, était assortie de droits réels et avait été conclue pour une durée de huit ans, avec possibilité de renouvellement par voie d'avenant,

- après la signature d'un avenant destiné à proroger la durée de la convention à compter du 1er août 2012 jusqu'au plus tard le 30 novembre 2014, une nouvelle convention d'occupation temporaire a pris effet le 1er décembre 2014, pour une durée de douze ans et un mois, pour se terminer le 31 décembre 2026,

- cette nouvelle convention avait pour objet de transférer à la Ville de Rouen l'autorisation d'occupation du sol ainsi que les droits réels sur l'aménagement réalisé,

- la Ville de Rouen a récemment procédé à une extension du bâti existant permettant d'accueillir deux nouveaux vestiaires au profit des équipes de football féminin ainsi que des espaces sanitaires, de douche, des locaux techniques infirmerie et laveries nécessaires au bon fonctionnement du stade, le tout pour une surface de plancher de l'ordre de 135 m²,

- ces travaux ont fait l'objet d'une demande de permis de construire à l'instruction duquel S.N.C.F. IMMOBILIER a émis un avis favorable,

- compte tenu de l'importance des investissements réalisés, la Ville de Rouen a sollicité S.N.C.F. IMMOBILIER afin d'obtenir un accord de principe sur la cession à son profit de la parcelle mise à disposition ou, a minima, avoir la garantie d'une prorogation de cette convention pour une durée minimale de 15 ans,

- S.N.C.F. IMMOBILIER, pour le compte de SNCF RÉSEAU propriétaire, a confirmé un accord de principe quant à la cession de la parcelle mise à disposition cadastrée en section MO sous le numéro 47, en précisant que cette cession devrait nécessairement intégrer également la parcelle cadastrée en section MO sous le numéro 48, pour une surface de l'ordre de 168 m² supportant un pylône électrique, cette parcelle étant inutile à l'activité ferroviaire et constituant une enclave,

- S.N.C.F. IMMOBILIER a d'ores et déjà indiqué à la Ville de Rouen que cette cession pourrait intervenir au prix de 148.500 € H.T., intégrant la marge d'appréciation de 10 % offerte par le pôle d'évaluation domaniale de la direction régionale des finances publiques de la Seine-Maritime,

- considérant la poursuite de l'activité du groupe ferroviaire situé à proximité immédiate, ce foncier nécessite toutefois des études techniques préalables à la vente. Ces études comprennent notamment :

- étude historique et documentaire, hors sondages, relative à l'état environnemental du site prise en charge par S.N.C.F. IMMOBILIER,

- un recensement des équipements et installations ferroviaires afin de déterminer les contraintes techniques en vue de la libération des terrains et reconstitutions éventuelles des installations utiles à l'exercice des missions du groupe ferroviaire, dont la prise en charge devra être déterminée ultérieurement.

- compte tenu des études préalables à réaliser (études ferroviaires et études liées à l'exploitation du pylône situé sur la parcelle cadastrée en section MO n° 48), dont les délais sont estimés à plus de 18 mois, il convient de prévoir la conclusion d'un avenant à la convention actuellement en cours de validité afin de proroger la durée de mise à disposition de la parcelle cadastrée en section MO n° 47 à 5 ans à compter du 1er janvier 2027 au plus tard, pour prendre fin à la signature de l'acte authentique constatant le transfert de propriété de la parcelle mise à disposition au profit de la Ville de Rouen et au plus tard le 31 décembre 2031,

- toutes les autres clauses et conditions, particulières et générales, de la convention d'occupation temporaire initiale, demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets pour la durée restant à courir jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.– d'autoriser la signature d'un avenant à ~~de~~ la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels à intervenir entre S.N.C.F. RÉSEAU et la Ville de Rouen, dont le projet est ci-annexé, portant sur la parcelle cadastrée en section MO sous le numéro 47 située à Rouen rue Henri II Plantagenêt (adresse cadastrale : Rouen 9034 quai d'Elbeuf), dans les conditions ci-dessus exposées, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2027 au plus tard, pour prendre fin à la signature de l'acte authentique constatant le transfert de propriété de la parcelle mise à disposition au profit de la Ville de Rouen et au plus tard le 31 décembre 2031,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer les actes à intervenir.

LA VILLE SE TRANSFORME

37°/ Mise en place de servitudes au profit d'ENEDIS rue Géricault
Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

Considérant que :

- dans le cadre des travaux de réalisation d'un jardin public rue Géricault à Rouen, le bureau d'études TOPO ETUDES, missionné par ENEDIS, a prévu la pose d'un coffret réseau et d'un câble basse tension souterrain sur 5 mètres sur la parcelle BK 464 appartenant à la Ville de Rouen,

- à cette fin il est nécessaire de régulariser une convention de servitudes à consentir par la Ville de Rouen au profit d'ENEDIS sur ladite parcelle,

- ces ouvrages étant nécessaires et en cohérence avec le projet municipal d'aménagement du jardin public, ces servitudes ne donneront lieu à aucune indemnité ni contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'accepter la constitution de servitudes grevant la parcelle cadastrée BK 464 à Rouen au profit d'ENEDIS, sans contrepartie financière,

2.- d'approuver les termes de la convention de servitudes proposée par ENEDIS, jointe en annexe,

3.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer ladite convention de servitudes, et tout acte découlant de la présente délibération.

38°/ Signature d'une convention d'intervention de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives fixant les modalités de réalisation d'un diagnostic archéologique préventif du terrain situé 31, rue Henri II Plantagenêt à Rouen
Rapporteur : M. Jean-Michel BEREGOVOY

Considérant que :

- la Ville de Rouen a émis une Demande Volontaire de réalisation d'un diagnostic archéologique préventif pour le terrain nu situé 31, rue Henri II Plantagenêt,

- par arrêté n° 28-2026-183 du 23 mars 2026, le Préfet de la Région Normandie et de la Seine-Maritime a prescrit une opération de diagnostic archéologique et a désigné l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) pour sa réalisation,

- la réalisation de ce diagnostic archéologique ne donne lieu à aucun paiement de redevance par le demandeur,

- il y a lieu, en conséquence, de conclure une convention avec l'I.N.R.A.P., seul opérateur habilité pour réaliser ce diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'approuver les termes de la convention ci-jointe à intervenir entre l'I.N.R.A.P. et la Ville de Rouen,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer la convention afférente et tous les documents à intervenir pour sa mise en œuvre.

39°/ Modification de la fiche projet "Z.A.C. Luciline" et signature d'un avenant n° 1 à la convention d'interventions avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et Rouen Normandie Aménagement Stationnement sur l'opération "Ilot M / Z.A.C. Luciline"
Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

Considérant que :

- la Ville de Rouen a souhaité mobiliser l'E.P.F. Normandie afin d'assurer la maîtrise foncière et la préparation de l'opération « ILOT M / Z.A.C. LUCILINE »,

- la convention d'interventions signée le 25 février 2025 porte sur les acquisitions et le portage foncier des biens concernés, ainsi que sur la réalisation des études techniques, des travaux de déconstruction et de désamiantage nécessaires à la mise en œuvre du projet,

- l'évolution du projet nécessite d'étendre le périmètre d'intervention afin d'y intégrer les droits indivis attachés à la parcelle cadastrée section KX 22,

- il convient de modifier la fiche-projet « Z.A.C. LUCILINE » pour acter cette extension de périmètre,

- il est également nécessaire de proroger la durée de portage foncier de la parcelle cadastrée section KX n° 32 et des droits indivis attachés à la parcelle cadastrée section KX n° 22, afin de permettre la poursuite de l'opération,

- ces évolutions doivent être formalisées par la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention d'interventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'approuver la fiche-projet « Z.A.C. LUCILINE » actualisée figurant en annexe,

2.- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'interventions, ci-annexé, à conclure entre la Ville de Rouen, l'E.P.F. Normandie et Rouen Normandie Aménagement Stationnement relatif à l'opération « ILOT M / Z.A.C. LUCILINE »,

3.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer ledit avenant n° 1 à intervenir entre la Ville de Rouen, l'E.P.F. Normandie et Rouen Normandie Aménagement Stationnement.

40°/ Signature d'une convention d'interventions avec l'établissement Public Foncier de Normandie sur l'opération "Ilot Europe"
Rapporteur : Mme Fatima EL KHILI

Considérant que :

- par délibération du 26 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé la feuille de route de la Ville dans le cadre du nouveau conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, et en particulier la fiche-projet intitulée « Ilot Europe »,

- l'enveloppe allouée à cette opération s'élève à 1.200.000 € H.T.,

- il y a lieu de conclure une convention d'interventions afin de définir les modalités juridiques et financières de l'intervention de l'E.P.F. Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'approuver les termes de la convention d'interventions, à conclure entre la Ville de Rouen, l'E.P.F. Normandie concernant le secteur Ilot Europe, pour une enveloppe allouée au portage foncier d'un montant de 1.200.000 € H.T.,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention d'interventions correspondante à intervenir entre la Ville de Rouen et l'E.P.F. Normandie.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

42°/ Bail commercial au profit de l'association Mer et Amitié pour le local 406 de l'immeuble Alpha sis 9, rue Georges Braque à Rouen
Rapporteur : M. Jean-Michel BEREGOVOY

Considérant que :

- la Ville est propriétaire de l'immeuble Alpha situé 9, rue Georges Braque à Rouen,

- l'association « Mer et Amitié » occupe depuis le 23 août 2023 le local 406 dudit immeuble dans le cadre d'un bail dérogatoire qui est arrivé à expiration le 23 août 2026,

- l'association Mer et Amitié souhaite prolonger cette occupation,

- cette occupation est accordée pour une durée de neuf années reconductibles tacitement pour la même durée, à compter du 24 août 2026 aux conditions ci-après définies, les parties s'accordent le cas échéant à donner un effet rétroactif à ce bail commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer le bail commercial entre la Ville et l'association Mer et Amitié à compter du 24 août 2026 jusqu'au 23 août 2035,

2.- de décider que l'association « Mer et Amitié » occupe le local 406 au 4ème étage de l'immeuble Alpha d'une superficie de 24,47 m², moyennant le versement d'un loyer annuel calculé sur la base de 80 € /m², soit 80 x 24,47 = 1.957,60 € H.T. (règlement mensuel de 163,14 € H.T.).

Ce loyer est indexé sur l'Indice des Loyers Commerciaux (I.L.C.) publié trimestriellement par l'INSEE, sur la base de cette formule :

$$\frac{\text{Loyer actuel x ILC 1er Trimestre année N}}{\text{ILC 1er trimestre année N-1}}$$

L'ILC de référence est celui du 1er trimestre 2026 soit 135,26.

Le preneur paie à la Ville une provision de charge de 35 € au m², soit 24,47 x 35 = 856,45 €/ an, et 71,37 € mensuel H.T.

3.- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer le bail commercial à intervenir.

45°/ Convention de partenariat entre la Ville de Rouen et la préfecture de la région Normandie pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds égalité professionnelle 2026
Rapporteur : M. Kader CHEKHEMANI

Considérant que la Ville a obtenu la participation financière de 6.000 € qu'elle a sollicité auprès du Fond Egalité Professionnelle.

Après e avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'approuver la Convention de partenariat entre la Préfecture de Région Normandie et la Ville de Rouen relative à l'attribution d'une subvention à la Commune de Rouen suite à la décision du

comité de sélection du Fond en faveur de l'Égalité professionnelle (F.E.P.) relative au projet « Managers, acteurs et garants de l'égalité professionnelle au quotidien »,

2.- d'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat relative à l'attribution de la subvention.

48°/ Autorisation d'abandonner une créance dans le cadre d'une annulation de titre
Rapporteur : M. Thibaut DROUET

Considérant que :

- l'annulation de certains titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal,

- la demande d'annulation du titre de recettes 1084 de 2026 est justifiée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité d'accepter de renoncer au recouvrement du titre de recettes 1084 pour un montant de 1.735,62 €,

50°/ Règlement des frais de déplacements des agents de la Ville et du C.C.A.S de Rouen
Rapporteur : M. Kader CHEKHEMANI

Considérant que :

- la politique des Ressources Humaines de la Ville est favorable au développement des compétences et au soutien de modes de déplacement éco-responsable,

- les membres de jurys d'examen du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen doivent être remboursés conformément à l'article 2 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001,

- le Comité Social Territorial du 28 mai 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'abroger le précédent règlement adopté par la délibération 10-38 du Conseil Municipal adoptée le 21 novembre 2024 sur les frais de déplacement des agents de la Ville et C.C.A.S. de Rouen,

2.- d'adopter le nouveau règlement des frais de déplacement de la Ville et du C.C.A.S. de Rouen.

52°/ Adhésion à l'association des Archivistes Français en lien avec les activités des archives municipales
Rapporteur : Mme Elizabeth LABAYE

Considérant que :

- le Service Archives Municipales de Rouen, au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique doit participer activement à l'animation d'un réseau professionnel, utile pour acquérir des connaissances et expériences mais aussi pour promouvoir l'action communale,

- l'ensemble du personnel des Archives municipales de Rouen renouvelle ses compétences en bénéficiant de formations, de rencontres et de groupes de travail en cotisant à l'Association des Archivistes Français,

- une adhésion à cette association pour un nouveau montant de cotisation est nécessaire pour s'adapter aux nouveaux besoins du personnel des Archives municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 22 h 24, à l'unanimité :

1.- d'adhérer à l'Association des Archivistes Français pour l'année 2026 pour un montant de 425 €,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer le bulletin d'adhésion ci-annexé,

54°/ Convention pour la mise à disposition d'un agent par le Centre de Gestion 76
Rapporteur : M. Kader CHEKHEMANI

Considérant que :

- il est possible d'avoir recours aux services du C.D.G. 76 pour bénéficier de la mise à disposition d'un agent afin de répondre à un besoin ponctuel et urgent en renforçant temporairement les capacités de traitement du service,

- le C.D.G. 76 se charge de l'ensemble des formalités administratives ainsi que de la finalisation du recrutement de l'agent,

- des frais de gestion s'élevant à 17,70 % de la rémunération brute de l'agent augmentée des charges patronales doit être versée au C.D.G. 76.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 22 h 24, à l'unanimité :

1.- de prendre acte de la mise à disposition par le C.D.G. 76 d'un agent rattaché au secteur santé du service santé, qualité de vie et conditions de travail,

2.- d'approuver le versement au C.D.G. 76 des frais de gestion à hauteur de 17,70 % de la rémunération brute de l'agent augmentée des charges patronales.

***

M. le Maire précise que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 novembre 2026 à 14 h.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 h 24.